

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Samedi 11 Janvier 2014 - 10 Rabi' al-awwal Safar 1435 - N° 478 - Deuxième année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€



www.dknews-dz.com

Les news

BILAN PRÉSIDENTIEL
2009-2014 :

**Des chiffres
qui parlent**

Page 3



DU 12 AU 15 JANVIER
**Lamamra
en Irak,
en Jordanie
et au Koweït**

Page 5

**Le président
de l'APN rend
hommage
aux forces
de sécurité**

Page 6

LA CONFÉRENCE NATIONALE DES ÉLUS S'OUVRE CE MATIN À LA COUPOLE DU 5-JUILLET

FLN 10 000 militants attendus

La fièvre gagne les rangs des élus qui participeront à la conférence nationale qui leur est dédiée car le Bureau politique a réuni toutes les conditions pour sa réussite et accueillir les milliers de militants du parti du FLN, convoqués par Amar Saâdani, secrétaire général. Tous les regards seront tournés vers ces chapiteaux d'où viendront des indications sur les événements qui animeront la scène politique algérienne. Le BP du parti du FLN, après avoir organisé des rencontres régionales à Batna, Sidi Bel-Abbès... dans le cadre d'un plan d'action de mobilisation des structures du parti, des élus, des militants et sympathisants dans la perspective des grands événements nationaux dont l'élection du Président de la République, couronne cette forte mobilisation par la conférence nationale des élus et cadres organiques du parti, à la Coupole du 5-jUILLET, ce samedi 11 janvier.

Page 3

Présidentielle 2014 : El Djebha monte au front



Photo archives

L'équation de la préservation des terres agricoles et de la disponibilité du foncier industriel

Le double défi de Blida

Page 4

ALGÉRIE - FRANCE

Habitat Les opportunités de partenariat au centre d'une rencontre entre M. Tebboune et le président de la CCIAF

Page 8

SANTÉ

Mise en place d'un contrat de performance dans la gestion des établissements de santé

Page 24

SCIENCE et VIE

**ASTHME
ALIMENTATION**

**Y a-t-il
un lien ?**

Pages 12-13

CULTURE

**SOUK
DE YENNAYER
À ORAN :
Richesse
du patrimoine
algérien**

Page 14

FOOTBALL

JOSEPH SEPP BLATTER,
PRÉSIDENT DE LA FIFA
**Mustapha
Zitouni était
un «héros national»
en Algérie**

Page 24

JUSTICE

HASSI MESSAOUD
**Saisie de
3 570
téléphones
portables**

Page 9



Régions Nord : 22° à Alger

• Temps voilé à nuageux avec quelques pluies parfois orageuses sur l'Ouest en cours de journée, puis gagnant progressivement les régions Centre et Est en cours de nuit. Les vents seront faibles à modérés. La mer sera belle à peu agitée.

Régions Sud : 22° à Tamanrasset

• Temps localement nuageux sur la Saoura, le nord Sahara et les Oasis avec quelques pluies éparses en cours de journée et soirée. Ailleurs, ciel généralement voilé. Les vents seront en général modérés avec quelques soulèvements de sable locaux.

Alger	max	22°	min	10°
Oran	max	19°	min	08°
Annaba	max	19°	min	09°
Béjaïa	max	22°	min	11°
Tamanrasset	max	22°	min	11°



Amar Ghoul demain à Tizi-Ouzou

Le ministre des Transports, le Dr Amar Ghoul, effectuera demain dans la wilaya de Tizi-Ouzou une visite de travail et d'inspection des réalisations pour s'enquérir de l'état d'avancement du projet de la ligne ferroviaire Thénia-Tizi-Ouzou dans sa partie située dans la wilaya de Tizi-Ouzou, du chantier de réalisation du téléphérique de Tizi-Ouzou ainsi que du chantier du nouveau siège de la Direction des transports de la wilaya.



TAJ célèbre Yennayer à Tikjda

Le bureau national de TAJ et des militants célébreront ce matin à Tikjda le nouvel an berbère "Yennayer" 2964, en présence d'Amar Ghoul, président du parti.

Un programme de formation "ambitieux" au profit des journalistes



Le ministre de la Communication, Abdellah Messahel, a annoncé mercredi à Alger un programme de formation "ambitieux" au profit des journalistes des secteurs public et privé qui sera financé par le fonds de soutien aux organes de presse.

L'Etat a décidé d'"accorder la priorité à la formation des journalistes des secteurs public et privé et des intervenants dans les différents métiers de la communication en vue d'améliorer le service public et d'offrir aux citoyens une information de qualité", a précisé M. Messahel qui répondait aux préoccupations des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) concernant le projet de loi sur l'audiovisuel.



La journée du mardi 14 janvier 2014, correspondant au jour du mawlid ennabawi (12 rabie el ouel 1435), sera chômée et payée pour l'ensemble des personnels des institutions administratives publiques, y compris les personnels payés à l'heure ou à la journée, a indiqué hier un communiqué de la Direction générale de la Fonction publique.

Toutefois, les personnes exerçant en travail posté sont tenues d'assurer la continuité du service, précise le communiqué.

CE MATIN À 10H30 AU FORUM DE DK NEWS conférence sur «l'Obésité, malbouffe et malnutrition en Algérie»

M. Djamel-Eddine Oulmane, médecin à l'Institut national de santé publique (INSP), et Mme Salih Hamdi, inspecteur principal et contrôleur de produits alimentaires au ministère du Commerce seront les invités du Forum de DK News pour une conférence-débat ce matin à 10h30 ayant pour thème «Obésité, malbouffe et malnutrition en Algérie».

La rencontre aura lieu au centre de presse de notre publication sis 3, rue du Djurdjura, face au lycée El Mokrani, Ben Aknoun, Alger.

No comment

ALGER PEUT-ELLE VIVRE LA NUIT ?



MAWLID ENNABAWI ECHARIF La journée du mardi 14 janvier chômée et payée

CE MATIN À BELOUZDAD Conférence de l'UGCAA sur «Le marché des produits pyrotechniques»

L'union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) organise ce matin à 10h30, en son siège, (18 rue Mohamed Boudoum, Belouizdad, Alger), une conférence de presse sur le thème «Le marché des produits pyrotechniques».

Tindouf en lumière



Le taux de raccordement au réseau électrique dans la wilaya de Tindouf est de plus de 98 %, avec un nombre de 14.472 clients, dont 12.000 clients ordinaires, a-t-on appris avant-hier auprès de la direction de l'énergie et des mines de la wilaya. Les différents projets dont a bénéficié la wilaya en 2013 dans le domaine de l'énergie électrique ont permis d'atteindre de bons résultats concernant l'extension des opérations de raccordement et l'amélioration du réseau électrique, a révélé le chef de service de l'énergie, M. Aboubaker Sebah. La longueur du réseau électrique de moyenne tension est de 1.132 km, alors que celui de la basse tension est de 167 km, selon la même source. Afin d'améliorer la distribution de l'énergie électrique, il a été procédé à la mise en place de 3 centres principaux de distribution, en plus de l'exploitation de 163 transformateurs de basse et moyenne tensions, a ajouté le responsable.

FLN : 10 000 MILITANTS ATTENDUS, CE MATIN

Tous les regards seront tournés vers ces chapiteaux d'où viendront des indications sur les événements qui animent la scène politique algérienne.

Le BP du parti du FLN, après avoir organisé des rencontres régionales à Batna, Sidi Bel Abbès dans le cadre d'un plan d'action de mobilisation des structures du parti, des élus, des militants et sympathisants dans la perspective des grands événements nationaux dont l'élection du Président de la République, couronne cette forte mobilisation par la conférence nationale des élus et cadres organiques du parti, à la coupole du 5-Juillet, ce samedi 11 janvier.

Positions

Amar Saâdani, secrétaire général du parti a été de tous les rendez-vous et a réaffirmé ses positions appuyées par les résolutions du comité central du 16 novembre à l'Aurassi. La réunion du BP qui a eu lieu dimanche dernier a soutenu les initiatives du secrétaire général dont les déclarations à la presse ne varient pas : candidature d'Abdelaziz Bouteflika, révision de la Constitution avant l'élection présidentielle et revendication d'un exécutif gouvernemental dirigé par le parti majoritaire.

Renforts

Dernière touche, le congrès de l'Unja qui s'est tenu jeudi a été préparé par une réunion des mouhafadhs du parti d'Algier, et une autre des jeunes au siège du parti d'Hydra, lundi dernier.

Le secrétaire général, Amar Saâdani a maintenu son activité à l'avant-scène de la politique devant ses troupes qui sont les élus de toutes les assemblées, les mouhafadhs et les membres du comité central (lors de la session de septembre,

Conférence nationale des élus à la coupole du 5-Juillet

La fièvre gagne les rangs des élus qui participeront à la conférence nationale qui leur est dédiée car le Bureau politique a réuni toutes les conditions pour sa réussite et accueillir les milliers de militants du parti du FLN convoqués par Amar Saâdani, secrétaire général.



une cinquantaine de membres étaient absents pour désaccord avec la prise du pouvoir du parti par Amar Saâdani, les organisations de jeunesse dont l'Unea qui a tenu son congrès, samedi dernier à El Arouss. Le message est clair : la jeunesse, la relève est avec Amar Saâdani.

Conférence-meeting

La conférence nationale sera un rassemblement de plusieurs milliers de responsables : une façon de mettre un point final à la « contestation ».

Elle fera entendre la voix du parti du FLN que dirige Amar Saâdani qui appelle à la candidature du Président Bouteflika à un nouveau mandat, la révision de la Constitution - une affaire d'une journée -. Elle intervient à quelques jours de la convocation du

corps électoral à l'élection présidentielle d'avril 2014. Cette manifestation changera-t-elle la donne de l'élection présidentielle ? Il est évident que l'annonce de la candidature du Président serait, en ce moment, un coup de tonnerre dans la vie politique algérienne, surtout qu'habituellement, le président sortant attend que se déclarent les candidats à sa succession. Même s'il ne fait pas de doute que M. Abdelaziz Bouteflika se prononcera en respectant les traditions en la matière, la réunion et les clamours de la coupole du 5-Juillet résonneront comme des annonces démotivatrices pour nombre de prétendants qui n'attendent que cette information pour se décider.

O. Larbi

ELECTION PRÉSIDENTIELLE 2014 : A l'ombre de la bonne gouvernance et la démocratie

Boualem Branki

A quelques mois de la présidentielle d'avril prochain, l'Etat algérien se renforce et renforce l'Etat de droit dans un pays résolument tourné vers la modernité.

Ces prochaines joutes électorales, qui sont actuellement minutieusement préparées et dans la transparence, interviennent à un moment important de la réorganisation des lois de la république vis-à-vis de certains crimes et du soutien de la loi à l'Etat de droit. Parallèle élection présidentielle ne pouvait dès lors mieux tomber que celle d'avril prochain avec le parachèvement des grandes structures institutionnelles de l'Algérie de demain. C'est ainsi que l'adoption du nouveau code pénal, amendé et approuvé par les parlementaires jeudi, répond admirablement aux aspirations de la société algérienne quant à une législation judiciaire adaptée.

Ce texte renforce ainsi

les mesures de protection contre l'enfance et verrouille le dispositif de lutte contre le crime organisé et le banditisme concernant l'obligation de promulguer un texte pénal dissuasif pour tous ceux qui s'en prennent aux mineurs ou leur portent atteinte, a souligné le ministre au terme de l'adoption du code par les membres du Conseil de la Nation.

Le garde des Sceaux, Tayeb Louh confirme cette volonté de l'Etat algérien de produire des textes qui renforcent autant la démocratie et la bonne gouvernance, que ceux qui permettent à la société de se prémunir contre les grands fléaux sociaux.

Le texte de loi comprend ainsi des dispositions qui « renforcent les moyens de lutte contre le terrorisme et éliminent toutes formes de discrimination qui figurent également parmi les revendications de la société, d'autant que nous connaissons aujourd'hui une prolifération du crime terroriste qui menace la sécurité et la stabilité internationales », es-

time le ministre. De plus, ce texte de loi est un « jalon juridique » qui confortera l'arsenal législatif national pour lutter contre la criminalité et assurer un climat propice pour exercer les libertés individuelles et collectives. Ce brame-bas de combat du secteur de la justice n'est pas sans rapport avec la prochaine élection présidentielle, qui est actuellement préparée avec la plus grande minutie par les magistrats. En fait, si le landau national tirait des plans sur la comète quant à savoir qui sera candidat, les institutions du pays préparent sérieusement cette échéance, pour garantir les meilleures conditions électorales, ad-

ministratives et juridiques aux différents candidats à la prochaine présidentielle. Dès lors, le ministère de la Justice « a entamé les démarches portant mobilisation de magistrats pour la supervision de la prochaine élection présidentielle conformément à la loi ». Le ministre de la Justice confirme que « nous avons automatiquement entamé

les démarches prévues par la loi en ce qui concerne la supervision par des magistrats de la prochaine présidentielle prévue en avril ». En fait, la procédure légale est que « la loi prévoit une supervision directe du processus électoral par des magistrats en sus de la commission nationale de supervision des élections, composée de magistrats, et une supervision administrative du processus par des magistrats dans le cadre des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales ».

Et, comme prévu, la prochaine élection présidentielle aura lieu comme prévu, au mois d'avril prochain, souligne Louh, quelques jours après l'annonce par le ministre de l'Intérieur de la prochaine convocation du corps électoral, comme le stipule la loi. Le calendrier politique est ainsi respecté, les échéances électorales également, ce qui en soi renforce admirablement l'Etat de droit, la bonne gouvernance et la démocratie.

PROGRAMME PRÉSIDENTIEL

Des chiffres qui parlent

Saïd Abjaoui

Il apparaît comme si les candidats potentiels attendent de savoir si le Président va accepter de répondre positivement aux nombreuses sollicitations de personnalités, de partis politiques et d'associations de la société civile lui demandant de présenter sa candidature afin qu'eux se déterminent.

Alors qu'ils ont intérêt à parler plutôt de leurs programmes, ils font découvrir que leur seul programme est la position du Président. Or, nombre de personnalités affirment que dans le cadre d'une campagne électorale fondée sur la présentation et la défense de programmes, le Président est déjà très en avance sur tous ceux qui deviendront ses concurrents du fait que ce sont ses réalisations sur le terrain qui constituent son programme.

Le Président n'a même pas besoin de silloner le territoire pour vendre son programme puisque celui-ci a déjà été « acheté » par les populations dans toutes les régions du pays.

Des centaines de milliers de logements sortent de terre pour répondre à la demande des populations. Des millions d'emplois ont été réalisés ainsi que la possibilité donnée aux jeunes de devenir leurs propres patrons par le biais de l'Ansej et d'autres organismes.

L'autoroute, des infrastructures, des universités dans chaque wilaya, des lycées pratiquement dans chaque commune, des écoles pratiquement dans chaque quartier, la mise en œuvre de programmes de santé publique, l'implantation dans plusieurs wilayas de centres hospitaliers universitaires (des CHU) sont tous du domaine du visible. Bien visible.

Faudrait-il donc que le Président présente son programme alors que celui-ci chaque jour est rencontré sur le terrain ?

Pourquoi se focaliser alors sur le Président ? C'est devenu une tradition que de poser la double question, à savoir se représentera-t-il ou ne se représentera-t-il pas ?

Des candidats ne marquent pas de pause. Ils attendent de savoir. Ce n'est qu'ensuite qu'ils se donneront des stratégies. A quoi cela leur sera-t-il utile de lier leur stratégie à la décision du Président alors qu'en réalité, c'est par rapport aux besoins du peuple qu'ils doivent adapter leur stratégie ?

Investiront-ils le champ politique ou les jeux de coulisses ? Revenons encore une fois sur le programme à défendre par chaque candidat. Celui du Président en matière de sécurité, de paix interne est visible. Il n'y a plus de massacres de populations pour rythmer la vie publique.

Le peuple n'a pas eu besoin de faire la « révolution » à l'instar de ce qui a été fait dans les pays arabes et qui a entraîné le chaos chez eux, pratiquement des guerres civiles avec la réémersion des djihadistes mercenaires venus d'ailleurs.

L'ÉQUATION DE LA PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES ET DE LA DISPOBILITÉ DU FONCIER INDUSTRIEL

Le double défi de Blida

● le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, attendu dans cette wilaya pour une visite de travail et d'inspection

Située en plein cœur de la Mitidja, la wilaya de Blida, qui s'apprête à recevoir le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, pour une visite de travail, se doit aujourd'hui de relever un double défi, dont l'équation se résume à la préservation de ses terres fertiles et la satisfaction des demandes croissantes en foncier industriel, exprimées tant par de nouveaux promoteurs que par des investisseurs désirant élargir leurs activités.

Disposant de riches terres agricoles, conjuguées à d'importantes potentialités naturelles et touristiques, et d'un tissu commercial (public et privé) parmi les plus étendus à l'échelle nationale, elle constitue, en effet, une zone extrêmement convoitée pour l'implantation de projets d'investissement.

La wilaya, qui totalise une superficie de 1478,62 km², compte, à cet égard, deux (2) marchés de gros de fruits et légumes (Boufarik et Bougara), qui attirent agriculteurs et commerçants de différentes régions du pays. Sa proximité du port et de l'aéroport Houari-Boumediene d'Alger, ainsi que la densification de son réseau routier, traversé par l'autoroute Est-Ouest, sont également autant d'atouts qui font que la wilaya est tant convoitée par les investisseurs.

Ces atouts, additionnés aux multiples réalisations concrétisées, durant cette dernière décennie, grâce aux dotations financières considérables affectées par les pouvoirs publics, ont hissé cette wilaya au rang de pôles agricole et industriel par excellence, mais également de destination commerciale et médicale incontournable.

Des efforts sont, également, entrepris en vue d'en faire un pôle de développement touristique grâce à la présence de potentialités aussi riches que variées dans ce domaine, à l'instar du Parc national de Chréa, et des projets de réaménagement en cours de la station thermale de Hammam Melouane, et des gorges de la Chiffa.

Une dynamique notable de développement est, d'ailleurs, enregistrée pratiquement dans tous les secteurs d'activités, dont les indices de croissance de certains dépassent la moyenne nationale, en dépit de la situation sécuritaire difficile, vécue par la région, durant les années 1990 du siècle dernier.

Dans le secteur de l'agriculture, à titre d'exemple, la wilaya, qui possède une surface agricole utile (SAU) de 67.474 ha, dont 16.970 ha de vergers agricoles, produit 33% de la récolte nationale d'agrumes, avec une moyenne annuelle de 4.103.414 q, grâce notamment à l'augmentation de sa superficie irriguée qui est passée de 22.230 ha en 2000 à plus de 30.000 ha actuellement.

Le foncier agricole face à l'avancée du béton

L'effort des autorités est concentré, actuel-



lement, sur l'encouragement des agriculteurs à intégrer les différents programmes leur sont destinés, afin de bénéficier des multiples incitations et aides de l'Etat, dans l'objectif de préserver des superficies agricoles, menacées par l'avancée du béton. Un développement du tissu industriel a été observé, en effet, ces dernières années dans la wilaya, à travers la création d'un nombre important de petites et moyennes entreprises (PME), à l'origine de la promotion de la ré-gion en pôle industriel par excellence.

Le tissu industriel de Blida est majoritairement formé de promoteurs privés, qui constituent une force économique incontournable dans les domaines de l'agroalimentaire, du plastique, de la chaussure, du cuir et de la maroquinerie, des produits de beauté, des eaux minérales et des pâtes alimentaires, entre autres, et dont les produits manufacturés jouissent d'une très bonne réputation, à l'échelle nationale, voire régionale et mondiale.

Toutefois, le foncier industriel de la région, représenté par 3 zones industrielles et 6 zones d'activités, d'une superficie globale de 196 ha, est jugé «insuffisant» pour la couverture de la demande actuelle exprimée par plus d'un millier d'investisseurs.

Il n'en demeure pas moins que la wilaya

détient la 8^e place nationale en matière de PME, avec plus de 11.000 unités. Un effort particulier est, aussi, consenti pour promouvoir le secteur de l'artisanat, où il est recensé plus de 7.000 artisans immatriculés.

Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a, également, profité de cette embellie économique en enregistrant la réalisation d'une nouvelle

université à El Affroun, dotée d'une capacité d'accueil de 32.000 places pédagogiques et de 20.000 lits, qui viennent s'ajouter à celles de l'université de Soumaâ, portant ainsi le nombre total de places pédagogiques à 53.894.

Parmi les indices d'amélioration des conditions de vie des populations, il est à relever que la wilaya a atteint un taux de raccordement au réseau AEP de 98,60%, de 98% pour l'assainissement, de 99,67% pour l'électrification et de 72,33% pour le gaz naturel.

Pour les années à venir, les autorités de la wilaya comptent faire de la résorption de l'habitat précaire, leur principal cheval de bataille. Elles s'appuieront, pour ce faire, sur le programme quinquennal 2010-2014, d'une consistance de 146 milliards DA.

Aussi, face à ce véritable «dilemme», les autorités locales n'ont d'autre choix que d'orienter leurs réflexions sur l'utilisation rationnelle des superficies foncières encore nues, en recourant notamment des prélevements de surfaces sur les terres agricoles incultes, aux fins de répondre à la demande d'investissement, mais aussi pour l'implantation de différents projets et équipements socioéconomiques, tels ceux de logements et d'infrastructures de base. Un grand espoir est fondé, dans ce cadre, sur le projet de la nouvelle ville de Bouinan, pour résoudre notamment le problème épique du logement.

ALGÉRIE - TUNISIE M. Sellal reçoit le porte-parole de la Présidence tunisienne

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a reçu jeudi à Alger, Adnane Monser, ministre-délégué de Cabinet et porte-parole de la Présidence tunisienne, porteur d'un message du président tunisien, Moncef Marzouki, au président de la République, Abdelaziz Bouteflika, indique un communiqué du Cabinet du Premier ministre.

«L'audience accordée par le Premier ministre à son hôte tunisien entre dans le cadre des consultations régulières entre l'Algérie et la Tunisie sur des questions d'ordre bilatéral et multilatéral et le renforcement des liens qui unissent les deux pays», note la même source.

«Elle a également permis d'aborder des questions internationales et régionales d'intérêt commun», précise-t-on. L'audience s'est déroulée en présence du ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra et du ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, Madjid Bouguerra.

MESSAGES DE SELLAL À MOSTAGANEM Le dialogue pour faire face aux aventuriers

Kamel Chérif

La voie du dialogue et de la paix reste l'atout des Algériens pour préserver leur sécurité et sérénité et faire face à ceux qui tentent toujours de porter atteinte à la stabilité du pays. La déclaration est du Premier ministre, Abdelmalek Sellal à Mostaganem. Un message clair à l'endroit des forces du mal qui œuvrent et manœuvrent vainement contre l'Algérie et son peuple.

Après une décennie de feu et de sang qui avait éprouvé l'ensemble des Algériens, les tentatives des manipulateurs et autres aventuriers, pour reprendre les propos de Sellal, s'avèrent vaines. Le pays fait face à des complots qui éclatent à chaque fois dans une région. Le dernier en date est celui de Ghardaïa où des incidents s'étaient produits. Des incidents provoqués par des individus étrangers à la région du M'zab, ce qui dénote des visées de ceux qui tentent encore de frapper la stabilité du pays. Or, les Algériens demeu-

rent attachés à la paix et à la sécurité du pays. Mieux encore, ils ont toujours réaffirmé leur attachement viscéral à l'unité et à l'intégrité territoriale. Cela ne fait que précipiter l'échec de tous les complots fomentés contre l'Algérie et les Algériens.

L'Algérie a pu vaincre le colonialisme grâce à l'esprit de concorde et d'unité de son peuple, lequel avait mis l'intérêt supérieur du pays au-dessus de ses divergences politiques. La France, une des plus grandes puissances coloniales de l'époque, avait fini par abdiquer devant l'unité du peuple algérien.

Il en est de même pour le terrorisme, vaincu grâce à l'unité du peuple algérien qui avait approuvé par vote référendaire la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Aujourd'hui encore, les Algériens, à l'unanimité, font face comme un seul homme, aux ennemis du pays, lesquels furent vaincus par le replonger dans l'instabilité des années 1990.

Peine perdue pour ces aventuriers qui, après avoir échoué d'entraîner le pays dans le sillage ou l'enfer du «principe

temps arabe», reviennent chaque fois à la charge pour allumer des brasiers, notamment dans les régions du sud du pays. Al'évidence, Ghardaïa reste leur lieu de prédilection en tentant d'opposer les communautés malékite et ibadite qui ont toujours cohabitée en harmonie.

En ce sens, le Premier ministre s'est dit rassuré dans la mesure où les Algériens restent attachés aux principes et aux fondements de la religion musulmane, basés sur la tolérance et la rahma. A cela s'ajoute la stabilité des institutions algériennes, lesquelles constituent un autre atout pour la stabilité du pays et un rempart contre les ennemis de l'Algérie.

Du fait des prochaines échéances, Sellal a lancé un appel aux Algériens à accompagner le pays dans son développement d'autant plus que la stabilité interne demeure un facteur déterminant pour l'essor du pays, lequel dispose de potentialités humaines et matérielles. Autant de facteurs qui vont à l'échec toutes les tentatives et manœuvres dirigées contre l'Algérie et son peuple !

ALGÉRIE - ONU

M. Lamamra reçoit la secrétaire onusienne chargée de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a reçu jeudi à Alger la secrétaire générale adjointe et secrétaire exécutive, chargée de la commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie occidentale, Rima Khalaf.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de l'audience, Mme Khalaf a indiqué que «la rencontre avec M. Lamamra était une occasion pour se concerter sur diverses questions



égionales dont celles relatives au développement économique et social, aux projets de complémentarité régionale entre les pays arabes et à la coordination avec les pays en voie de développement et d'autres organisations, comme l'Union africaine».

• Lamamra en Irak, en Jordanie et au Koweït du 12 au 15 janvier

Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, effectue une visite en Irak et en Jordanie respectivement les 12 et 14 janvier et prend part à la 2^e Conférence internationale sur la situation humanitaire en Syrie prévue le 15 du même mois au Koweït, a annoncé hier le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Amar Belani.

La visite de M. Lamamra en Irak et en Jordanie s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations bilatérales et donnera lieu à des entretiens autour de plusieurs questions arabes, régionales et internationales ainsi que sur des questions d'intérêt commun, a précisé M. Belani dans une déclaration à l'APS.

Le ministre des Affaires étrangères participera par

la suite aux travaux de la deuxième Conférence internationale sur la situation humanitaire en Syrie prévue le 15 janvier au Koweït suite à une invitation officielle adressée par l'ONU à l'Algérie pour y prendre part, a ajouté le porte-parole. La conférence vise à mobiliser les ressources financières nécessaires pour permettre à l'ONU et à ses partenaires de répondre aux besoins humanitaires pressants, et encourager la solidarité entre les pays concernés en vue de faire face à l'épreuve qu'endure le peuple syrien, a expliqué M. Belani.

L'Algérie avait participé à la première Conférence internationale des donateurs sur la situation humanitaire en Syrie organisée au Koweït le 30 janvier 2013, a-t-il rappelé.

D'ALGER À ... GHARDAÏA

La caravane «Amitié et fraternité»

La caravane «Amitié et fraternité» a pris le départ hier d'Alger en direction de Ghardaïa à l'initiative de l'Association pour la protection des mineurs de la délinquance et leur insertion dans la société avec pour objectif de transmettre un message d'unité et de solidarité avec la population de cette région après les incidents qu'elle a connus récemment.

Le chargé de la communication à l'Association, Mohamed Benmedour, a indiqué que «cette caravane qui comptait des élus locaux des communes d'Alger-centre, Bab El-Oued, Oued Koriche et La Casbah, ainsi que des jeunes de différentes organisations sera porteuse d'un message d'amitié et de fraternité à Ghardaïa qui fait partie intégrante de l'Algérie».

M. Benmedour a précisé que cette initiative «se veut l'expression de notre refus de toute tentative visant à diviser les Algériens qui ont traversé dans le passé de rudes épreuves et aspirent aujourd'hui à un avenir radieux non seulement à Ghardaïa mais sur tout le territoire national».

A cette occasion, le président de l'APC d'Alger-centre, Abdelhakim Batache, a salué cette initiative qui «constitue un appel à la fraternité, à la tolérance et à la solidarité entre les enfants d'une nation pour laquelle se sont sacrifiés un million et demi de martyrs». Dans une lettre à son homologue de Ghardaïa et



aux populations de cette région M. Batache a exprimé sa conviction que «des habitants du M'zab font partie intégrante de l'Algérie». Il a exhorté dans ce contexte les Ghardaouis à «faire preuve de vigilance et à faire face aux complots fomentés par ceux dont le seul souci est d'atteindre la stabilité de notre cher pays».

Le président de l'APC de Bab El-Oued a souligné quant à lui

dans un message similaire «l'authenticité des racines séculaires de cette ville dont est fier tout Algérien attaché à l'unité de son pays».

Il a en outre salué les efforts des responsables locaux de Ghardaïa pour «resserrer les rangs, garantir la

quiétude, la sérénité et la sécurité et trouver les solutions devant conduire à une réconciliation entre les enfants de la région». Le programme de la caravane «Amitié et fraternité» comporte une rencontre avec le wali et l'organisation d'un match de football qui opposera aujourd'hui l'équipe de l'Association Saout Echabab de la commune de Bab El-Oued (Alger) et celle de la commune de Bounoura, Ghardaïa.

Certains quartiers de Ghardaïa ont connu, en fin d'année 2013, des échauffourées nocturnes entre des groupes de jeunes du quartier du Souk et de Hay El-Moudjahidine, au centre-ville de Ghardaïa, qui se sont étendues ensuite au quartier Hadj Messaoud.

Les jeunes ont utilisé divers produits inflammables durant ces échauffourées, avant que le calme ne soit rétabli après l'intervention des brigades antiémeutes. Ces événements ont été émaillés d'actes de vandalisme et de pillage de près d'une centaine de locaux à usage d'habitation ou commercial avant d'être saccagés et incendiés, selon un bilan encore provisoire.

Le gouvernement avait chargé le ministère de la Solidarité nationale d'examiner les différentes aides à apporter aux victimes de ces derniers incidents, notamment ceux dont les demeures ont été touchées.

M.TAYEB LOUH L'amendement du code pénal répond aux aspirations de la société algérienne

L'amendement du code pénal "répond aux aspirations de la société, notamment celles relatives à la protection des mineurs", a déclaré jeudi à Alger le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh.

Le code pénal "répond aux aspirations de la société algérienne concernant l'obligation de promulguer un texte pénal dissuasif pour tous ceux qui s'en prennent aux mineurs ou leur portent atteinte", a souligné le ministre au terme de l'adoption du code par les membres du Conseil de la nation.

La loi vise à "protéger les enfants de tous types de crimes, notamment l'enlèvement et l'exploitation sexuelle", a indiqué le ministre. Le texte de loi comprend, par ailleurs, des dispositions qui "renforcent les moyens de lutte contre le terrorisme et éliminent toutes formes de discrimination qui figurent également parmi les revendications de la société, d'autant que nous connaissons aujourd'hui une prolifération du crime terroriste qui menace la sécurité et la stabilité internationales", a-t-il encore dit.

M. Louh a estimé que le texte de loi est un "jalon juridique" qui confortera l'arsenal législatif national pour lutter contre la criminalité et assurer un climat propice pour exercer les libertés individuelles et collectives.

"La punition n'est pas le seul moyen et demeura incapable d'éradiquer le crime si elle n'est pas accompagnée d'une politique préventive qui implique la société et les institutions de l'Etat", a ajouté le ministre. Pour sa part, la commission des Affaires juridiques, administratives et des droits de l'homme du Conseil de la nation a recommandé la dynamisation du travail de proximité à l'égard de l'enfant et de la société civile et l'élaboration d'une stratégie unifiée pour assurer les droits des mineurs. La commission a également proposé la prise en charge psychologique des enfants victimes d'enlèvements et d'agressions sexuelles, l'élaboration d'études approfondies sur les causes de la prolifération des phénomènes criminels dans la société algérienne ainsi que la réalisation d'établissements pénitentiaires à l'extérieur des villes.

ACTIVITÉS DES PARTIS

FLN : ce matin, à la Coupe du 5 juillet, rencontre nationale des élus

Le bureau politique du parti du FLN organise une rencontre nationale des élus, ce matin 11 janvier à 9h au complexe olympique Mohamed-Boudiaf.

RND : report du Conseil national

Le Conseil national prévu le 18 janvier est reporté au 25. La raison invoquée est de ne pas occulter l'annonce de la convocation du corps électoral.

PNA : meeting ce matin, à Berrouaghia

Le président du Parti national algérien animera un meeting populaire, ce matin 11 janvier à 10h au cinéma de Berrouaghia, en présence des militants du parti.

JIL JADID : Rencontre, ce matin à Riadh El Feth

Soufiane Djilali, président de Jil.Jadid, animera, ce matin 11 janvier à partir de 10h à la salle Mohamed-Zinet de Riadh El-Feth, une rencontre autour de l'élection présidentielle.

PNSD: 6^e Congrès, ce matin à Staouéli

Le 6^e congrès ordinaire du PNSD se tiendra ce matin 11 janvier à l'hôtel El Mahdi-Staouéli à partir de 9h.

PARLEMENT

Le bureau de l'APN modifie l'agenda de ses travaux

Le bureau de l'Assemblée populaire nationale (APN) a modifié lors d'une réunion jeudi sous la présidence de M. Mohamed Larbi Ould Khelifa, président de l'APN, l'agenda de ses travaux dont la reprise est prévue lundi prochain en séance plénière consacrée au projet de loi sur les documents et titres de voyage.

Les questions orales initialement prévues le même jour ont été reportées au jeudi 16 janvier, indique un communiqué de l'APN, précisant que le bureau a également examiné les amendements (22) au projet de loi sur les mines.

Le bureau a soumis ces amendement, répondant aux conditions légales, à la commission économique, de l'industrie, du commerce et de la planification pour examen. Concernant les amendements proposés au projet de loi relatif à l'activité audiovisuelle, le bureau a examiné 48 amendements et les a soumis à la commission de la culture, de la communication et du tourisme car "répondant aux conditions légales".

Par ailleurs, le bureau a examiné lors de cette réunion la décision du Conseil constitutionnel 01/14 relative au remplacement du député Abdennour Karaoui, élu membre du Conseil constitutionnel, par Bahaf Yazid. Le bureau a soumis la décision à la commission des affaires juridiques et administratives et des libertés pour validation.

Les travaux se poursuivront dimanche 19 janvier en séance plénière consacrée à la validation de la qualité du membre du nouveau député et au vote des projets de loi sur les documents et titres de voyage et les mines alors que le vote du projet de loi sur l'activité audiovisuelle est prévu lundi 20 janvier.

Après avoir arrêté l'agenda des travaux, le bureau de l'APN a soumis un projet de loi relatif aux mutuelles sociales à la commission de la santé, du travail et de la formation professionnelle.

L'ordre du jour a porté également sur les questions déposées au niveau du bureau. Sept (7) questions orales et dix-huit (18) écrites "répondant aux conditions de forme" ont été retenues et transmises au Gouvernement.

Le bureau a enfin examiné et accepté deux demandes présentées par la commission de la santé, du travail et de la formation professionnelle concernant l'organisation d'une visite à la Pharmacie centrale des hôpitaux et d'une caravane pour la prise en charge médicale des réfugiés sahraouis dans les camps de Tindouf.

Des spécialistes unanimes sur le lien étroit entre la recherche scientifique et la défense

Les participants à la journée parlementaire sur "Le rôle de la recherche scientifique dans le développement et la modernisation des armées", organisée jeudi à Alger ont mis en avant "le lien étroit" qui existe entre les domaines de la recherche scientifique et de la défense.

Dans ce contexte le général Hassan Melouah a souligné, dans une intervention intitulée "La recherche scientifique dans de l'Armée nationale populaire (ANP)", la "nécessité de conjuguer les efforts de tous les spécialistes dans les secteurs civil et militaire afin de mettre en place des pôles d'excellences dans certains domaines d'intérêt pour la défense et la sécurité".

Il a cité des projets ambitieux contenus dans le plan quinquennal 2015-2019 basés sur la coopération entre des chercheurs militaires et civils afin de moderniser l'ANP.

Evitant des exemples d'armées étrangères, le général Omar Serrir a souligné, la concurrence des pays en matière d'acquisition des armes et des technologies de pointe utilisés dans le domaine de la défense et de la sécurité, citer l'exemple de la Chine qui œuvre à hisser le niveau de ses investissements dans la recherche et le développement à 2,2 % de son PIB en 2015 et à 2,5% en 2020.

La Chine représente, selon l'intervention, le deuxième plus grand investisseur dans la recherche et le développement après les Etats-Unis. Le général Serrir a estimé que l'acquisition de capacités dans la recherche et la maîtrise des compétences technologiques contribuent à la consolidation de la



force de l'Etat. Dans une intervention sur le thème "Le rôle de la recherche scientifique dans le développement et la modernisation des armées", le colonel Ali Bousnadjah a affirmé que la recherche scientifique "n'est ni civile ni militaire mais ce sont les réalisations technologiques qui peuvent avoir un caractère militaire, civil ou les deux à la fois". Il a estimé par ailleurs que la modernisation des armes "n'est pas liée seulement aux technologies et aux sciences exactes mais elle nécessite également l'organisation, l'art de gestion, les ressources humaines, la gestion des stocks et la santé".

Cette journée parlementaire a été organisée par la commission de la défense nationale de l'Assemblée populaire nationale (APN). Ont assisté à cette rencontre le président de l'APN, Mohamed Larbi Ould Khelifa, des cadres du ministère de la Défense nationale et des officiers supérieurs de l'ANP, ainsi que des parlementaires, des pro-

fesseurs et des chercheurs. Dans une allocution d'ouverture, le président de la commission de la Défense nationale de l'APN, Fouad Ben Merabet, a souhaité que cette rencontre offre l'opportunité de mettre en avant l'importance des projets de recherche et de développement dans le domaine militaire et opérationnel "afin de hisser notre armée au rang des armées développées et fortes qui maîtrisent les nouvelles technologies".

En réponse à la question d'un journaliste en marge de cette journée d'étude sur l'existence d'un projet concernant la réduction de la durée du service national, le général-major Ali Akroum, directeur central de l'équipement au ministère de la Défense nationale, a affirmé "l'existence" de ce projet en cours d'étude.

La réduction de la durée du service national s'inscrit dans le cadre de la professionnalisation de l'ANP, a-t-il ajouté.

Présentation du projet de loi relatif aux titres et documents de voyage devant la commission des Affaires juridiques de l'APN

Le projet de loi relatif aux titres et documents de voyage a été présenté jeudi par le ministre des Relations avec le Parlement Mahmoud Khedri devant la commission des Affaires juridiques, administratives et des libertés à l'Assemblée populaire nationale (APN).

M. Khedri a présenté le projet de loi au nom du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des collectivités locales, Tayeb Belaïd, a indiqué l'APN dans un communiqué. Dans son intervention devant les membres de la commission, le ministre a indiqué que le projet de loi a pour objectif "d'actualiser la législation relative aux titres et documents de voyage afin de l'adapter aux développements intervenus dans ce domaine, rappelant que les lois en vigueur n'ont pas connu d'amendement depuis 1977".

M. Khedri a souligné que les nouvelles dispositions visent "plusieurs objectifs, notamment la protection du droit du citoyen

à réintégrer ou à quitter le territoire national, les principes contenus dans l'article 45 qui considèrent que toute personne est non coupable jusqu'à ce qu'une juridiction compétente prouve sa culpabilité ainsi que la promulgation de dispositions conformes aux recommandations de l'Organisation mondiale de l'Aviation civile concernant le passeport biométrique", a indiqué la même source. Le projet de loi prévoit en outre la "prolongation de la période de validité du passeport de 5 à 10 ans pour les citoyens âgés de plus de 19 ans, la soumission du paiement des droits de timbre aux dispositions législatives et l'adaptation des peines pénales, appliquées depuis 1977 à l'encontre des personnes coupables de falsification, au code pénal afin qu'elles soient plus coercitives".

À l'issue de la présentation du projet de loi, la voie a été ouverte aux membres de la commission pour soulever leurs préoccupations.

Le président de l'APN rend hommage aux forces de sécurité

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mohamed-Larbi Ould Khelifa, a rendu hommage, jeudi à Alger, à l'Armée populaire nationale (ANP) et à toutes les forces de sécurité, qui assurent la sécurité des frontières dans une conjoncture où "des forces étrangères instillent les virus du sectarisme et du canton visant à balkaniser des pays du sud et du monde arabe".

Intervenant à l'occasion d'une journée parlementaire sur "Le rôle de la recherche scientifique dans le développement et la modernisation de l'armée", M. Ould Khelifa a insisté sur le "cordon de sécurité que constitue notre armée et les corps de sécurité postés en permanence, bravant les dangers contre vents et marées, par des températures dépassant quelquefois les cinquante degrés Celsius, par devoir de protection de la nation et rien d'autre".

"La force de notre armée s'appuie principalement sur la poursuite du développement durable et équilibré et s'appuie également sur les diverses ressources créatrices de richesses".

Il a ajouté, à ce propos, que "cette force est également liée à la cohésion de la société algérienne qui bannit toute forme de discrimination, raciale soit-elle ou communautaire", car, a-t-il ajouté, "la citoyenneté algérienne est l'unique paramètre dans le cadre constitutionnel qui édicte

les droits et les devoirs". M. Ould Khelifa a indiqué, en outre, que "qui conque tente de semer le trouble et la zizanie, échouera comme a échoué le colonialisme durant 132 ans", affirmant que "l'Algérie était et demeure une et indivisible, en vertu de l'expérience historique et des réalisations de la Révolution du 1er-Novembre 1954".

L'ANP a également veillé, a-t-il souligné, à "sa mobilisation pour faire face à toutes les éventualités dans une région tourmentée et sur de vastes frontières dépassant six mille kilomètres, où des pays traversent des crises aigües et d'autres sont submergés par des guerres civiles et d'autres encore sont au bord de la guerre et où le terrorisme transnational se concentre". Dans ce sens, il a relevé que "toutes les capitales du monde, à travers leurs leaders, ont salué la compétence de l'ANP et la rapidité avec laquelle elle a levé le siège imposé par les mercenaires, ainsi que l'extermination de leurs éléments qui se sont faufilés à Tiguertourine". Evitant le voisinage du pays, il a affirmé que l'Algérie "a œuvré durant le demi-siècle passé à résoudre tous ses problèmes avec les pays voisins arabes et africains, en dépit des tentatives de certains pays voisins, voire de leurs tentatives vaines de l'amputer de quelques parties de son territoire".

Il a fait remarquer que ces pays étaient animés d'une

"craindre injustifiée" que l'Algérie "devienne le gendarme de la région, bien que l'Algérie ne nourrissait aucune visée aggressive", soulignant que "c'est elle "qui a toujours soutenu la paix, la coopération, la liberté, la justice et la dignité".

Le président de l'APN a fait observer, à cette occasion, qu'"en dépit de tout cela, notre pays fait l'objet d'une guerre non déclarée, vu les quantités incroyables de drogue qui inondent nos frontières". Sur le plan de la formation, M. Ould Khelifa a indiqué que l'institution militaire a veillé, notamment durant les dernières années, à "la formation de ses cadres de différents niveaux et à la promotion de leur aptitude par l'entraînement continu, la maîtrise des technologies, le développement de la recherche scientifique, tant théorique qu'appliquée".

S'agissant du service national, il a souligné que les citoyens le considèrent comme "la pierre angulaire qui consacre les principes suprêmes de la citoyenneté algérienne intelligible, autant qu'elle sacrifie le devoir, la discipline, l'ordre et le perfectionnement".

"Notre société a tant besoin de généraliser et de consacrer ces idéaux et ces comportements inspirés du Manifeste historique du 1er-Novembre, la référence pérenne de la République algérienne et de son Etat-Nation", a-t-il ajouté.

APS

CONSEIL DE LA NATION

Adoption à la majorité du texte de loi portant règlement budgétaire de 2011

Le Conseil de la nation a adopté jeudi à la majorité le texte de loi portant règlement budgétaire de l'année 2011 lors d'une séance plénière présidée par Abdelkader Bensalah, président du Conseil, en présence du ministre des Finances, Karim Djoudi.

Sur 126 voix exprimées, 124 membres du Conseil ont voté pour cette loi, alors que deux sénateurs du Front des forces socialistes (FFS) ont voté contre. Dans son rapport final, la commission des Affaires économiques et financières du Conseil a souligné la nécessité de présenter le rapport annuel technique et administratif sur l'exécution du budget et de joindre le rapport d'évaluation de la Cour des comptes avec un résumé pour faciliter la lecture de ses observations.

La commission a également mis l'accent sur l'importance de maîtriser l'assiette fiscale concernant la fiscalité pétrolière et d'améliorer les recettes de la fiscalité ordinaire à travers la modernisation de l'administration fiscale.

Elle a appelé à maîtriser les prévisions de dépenses et de crédits lors de la préparation des lois de finances et d'éviter la réévaluation répétée des projets à travers l'injection des ressources financières pour le lancement à temps de ces projets et le respect des délais de réalisation.

L'assainissement des comptes spéciaux du Trésor et la régulation du problème des postes vacants estimés à 140.000 postes en 2011 figurent aussi parmi les recommandations de la commission. Mercredi, M. Djoudi a fait remarquer, alors qu'il répondait aux membres du Conseil de la nation, que les observations de la Cour des comptes n'avaient pas altéré l'authenticité ou la crédibilité des chiffres avancés, mais concernaient plutôt la gestion où beaucoup de lacunes ont été relevées dans certains secteurs, selon cette instance.

Selon cette loi, l'Algérie a engrangé en 2011 des recettes budgétaires de 3.474,1 mds DA et a dépensé 7.468,4 mds DA, soit un déficit définitif de 3.994,3 mds DA.

Le recouvrement des recettes budgétaires a dépassé les prévisions de la loi de finances complémentaire de 2011 de 8,62% à 3.474,1 mds DA alors que les dépenses de fonctionnement, prévues à 4.291,1 mds DA, ont été consommées à 91,9%, soit l'équivalent de 3.945,1 mds DA.

Quant aux dépenses prévues au titre du budget d'équipement elles se sont chiffrées à 3.981,3 mds DA, dont 3.403,8 mds DA ont été consommées. La loi sur le règlement budgétaire est un document comptable soumis à l'approbation du Parlement et l'un des trois types de lois de finances avec les lois de finances initiale et complémentaire.

À la fin de chaque exercice, elle arrête le montant définitif des dépenses et des recettes de l'Etat et le résultat budgétaire qui en découle.

Le projet de code pénal adopté par le Conseil de la nation

Le projet de loi modifiant et complétant la loi 156-66 du 8 juin 1966 portant code pénal a été adopté jeudi par les membres du Conseil de la nation.

124 membres du Conseil de la nation ont voté en faveur du projet alors que deux autres du Front des forces socialistes (FFS) se sont opposés lors d'une séance plénière présidée par Abdelkader Bensalah, président du Conseil en présence du ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh.

Le projet de code pénal modifié et complété a été débattu mardi par le Conseil de la nation en séance plénière durant laquelle le ministre de la Justice a présenté un exposé exhaustif sur les amendements et compléments proposés.

Les nouvelles dispositions du code pénal prévoient une plus grande protection pénale des droits et libertés et visent à faire face à certaines formes de crimes ayant émergé ces dernières années en Algérie, notamment l'enlèvement et l'exploitation d'enfants. Le texte de loi incrimine toute personne impliquée dans des crimes d'enlèvement, de trafic, de viol, de mendicité et d'exploitation d'enfants dans la prostitution. Il prévoit également des dispositions légales visant à lutter contre toute forme de discrimination en consolidant les dispositions prévues par le système législatif, notamment la Constitution qui consacre l'égalité des citoyens devant la loi et en assurant une protection pénale aux victimes de ces actes. Le texte prévoit un complément à l'article 87 bis du code pénal pour définir les actes terroristes et de vandalisme ainsi que des dispositions visant à renforcer les moyens de lutte.

AFFAIRE KHALIFA BANK

Les procédures judiciaires se poursuivent et aboutiront à un procès public

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, a indiqué jeudi à Alger que les procédures judiciaires concernant l'affaire Khalifa Bank «se poursuivent et aboutiront à un procès public conformément à la loi».

Dans une déclaration à la presse en marge d'une séance du Conseil de la nation consacrée au vote du projet de loi portant code pénal, M. Louh a indiqué que l'affaire Khalifa «est aujourd'hui devant la justice» et les procédures la concernant «se poursuivent», sans donner davantage de détails sur la date du procès.

«*Il y a une loi, des procédures pé-*



nales et d'autres dispositions prévues par le système législatif national qui stipulent des procédures connues pour le déroulement de l'action judiciaire. Dans l'affaire Khalifa Bank, ces procédures se

poursuivent normalement, s'est-il contenté de dire en réponse aux questions de la presse à ce propos.

«*Les procédures aboutiront à un procès public conformément à la loi*», a ajouté M. Louh.

M. MOHAMED MEBARKI L'A INDUITÉ 550 logements accordés aux enseignants chercheurs

Un quota de 550 logements a été accordé aux chercheurs permanents, action destinée à améliorer leurs conditions socioprofessionnelles et sociales, a indiqué jeudi le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Mohamed Mebarki.

M. Mebarki a précisé qu'il y avait plus de 10.000 logements affectés au secteur dont moins de 2000 ont été déjà réalisés, appelant les responsables du secteur à se rapprocher des autorités concernées, notamment les walis pour accélérer la cadence des travaux.

Il a souligné, par ailleurs, l'intérêt qu'il accordait à la carrière des enseignants-chercheurs eu égard à la place «privilégiée» que cette catégorie occupe à l'université, précisant qu'une réflexion sera menée dans la perspective de «corriger les anomalies apparues à ce sujet».



Le ministre de l'Enseignement supérieur a relevé, en outre, que 322

maîtres de conférence ont été promus au grade de professeur d'enseignement supérieur, ajoutant que les enseignants chercheurs hospitalo-universitaires seront également promus dans le cadre des concours qui se déroulent actuellement.

M. Mebarki a indiqué, par ailleurs, que son secteur ne menageait aucun effort pour l'amélioration des conditions socioprofessionnelles du personnel de soutien administratif, technique et de service. S'agissant des chercheurs algériens établis à l'étranger désireux de revenir au pays, M. Mebarki a indiqué que son département travaillait en collaboration avec les institutions concernées afin de prendre en charge de «façon particulière» la question des équivalences de leurs diplômes et leur recrutement dans les mêmes grades acquis dans les universités étrangères.

● L'inscription des diplômés du DEUA dans le système LMD «définitivement» réglée

L'inscription des diplômés issus du système DEUA (diplôme d'étude universitaire appliquée) en licence LMD est réglée de manière «définitive», a indiqué jeudi le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Mohamed Mebarki.

«L'accès de cette catégorie (DEUA) aux établissements universitaires ne pose aucun problème. D'ailleurs, nous avons enregistré 2.176 inscrits au niveau de la licence LMD», a affirmé M. Mebarki dans une allocution prononcée à l'occasion de la conférence nationale des chefs d'établissement et directeurs de centre de re-

cherche. «*J'invite les chefs d'établissement de l'enseignement supérieur à poursuivre cet effort lors des prochaines rentrées afin de répondre à la demande exprimée par cette catégorie de citoyens*», a-t-il ajouté.

S'agissant de la classification du DEUA sur la grille indiciaire des salaires, revendication exprimée par les détenteurs de ce diplôme qui se sentent «lésés», M. Mebarki a relevé que cette question n'était pas du ressort de son secteur, précisant que cette demande est prise en charge notamment par la Fonction publique, sur instruction du Premier ministre.

ATTAQUE DE TIGUENTOURINE L'affaire instruite par un juge spécialisé

L'attaque terroriste contre le complexe gazier de Tiguentourine (w. d'Illizi), le 16 janvier 2013, est instruite par un juge spécialisé, a déclaré jeudi à Alger le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh. Dans une déclaration à la presse en marge d'une séance plénière du Conseil de la nation consacrée au vote du projet de code pénal, le ministre a indiqué que l'affaire de Tiguentourine est «entre les mains de la justice algérienne et l'instruction est confiée à un juge spécialisé comme l'exige la procédure pénale». «Le code de procédure et la loi algérienne autorisent quiconque ayant subi des préjudices suite à cette agression à se constituer partie civile auprès du juge d'instruction ou du tribunal qui aura à statuer sur l'affaire», a précisé le ministre.

«*Laissons la juridiction spécialisée chargée d'instruire cette affaire pour suivre l'instruction conformément à la loi*», a conclu le ministre de la Justice.



APS

INCLUSION SCOLAIRE Thème d'une étude de l'Unicef en Algérie

Une étude visant à contribuer aux dispositifs d'inclusion scolaire et dans les établissements de formation professionnelle sera prochainement élaborée, a-t-on appris auprès du représentant du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) en Algérie, M.Thomas Davin.

L'étude qui sera finalisée en février prochain a pour objectif de favoriser le retour à l'école des enfants exclus du système scolaire, a précisé M. Davin dans une déclaration à l'APS à l'issue de sa visite de travail effectuée mercredi à Oran.

L'initiative permettra la mise en place, en collaboration avec le ministère de l'Education nationale, de passerelles dites de «retour» ou de «deuxième chance», a-t-il expliqué en faisant état de plus de 200.000 enfants recensés dans le cadre de cette étude.

Des actions similaires ont été déjà menées avec succès par l'Unicef dans plusieurs pays au monde, donnant lieu à la création de deux types de passerelles consistant en des parcours scolaires condensés pour les élèves accusant un important retard, tandis que les plus avancés pourront avoir un cursus à même de leur ouvrir la porte de l'enseignement secondaire ou des établissements de formation professionnelle, a fait valoir M. Davin.

La visite de travail du représentant de l'Unicef intervient, pour rappel, dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'inclusion sociale des jeunes intitulé «Innovation Lab» (laboratoire de l'innovation) visant à promouvoir les projets novateurs et porteurs d'intérêt pour la collectivité.

Le concept «Innovation Lab» n'a pas vocation de se substituer aux dispositifs de financement de l'Etat algérien, a souligné M. Davin, ajoutant que le but ciblé est d'accompagner les jeunes au plan de la formation tout au long du processus de conception et matérialisation de l'idée.

Le lancement de cette première phase a été au cœur de la visite du représentant de l'Unicef en Algérie qui s'est entretenu dans ce cadre avec les représentants des institutions partenaires à l'instar de l'université des sciences et de la technologie Mohamed-Boudiaf (USTO) et du secteur de la jeunesse et des sports.

M. Davin a également visité l'école-chantier de l'association Santé Sidi El-Houari (SDH) qui forme chaque année des dizaines de jeunes aux divers segments du bâti ancien, comme la maçonnerie traditionnelle, la taille de pierre, la charpente et la ferronnerie.

L'association coordonne l'initiative «Innovation Lab» au titre d'une convention signée en novembre dernier avec l'Unicef dans le but d'accompagner les jeunes à la réalisation de leurs projets, a indiqué le président de «SDH», M. Kamel Berekki.

ALGERIE - GRECE

M. Ould Khelifa reçoit l'ambassadeur grec à Alger

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mohamed Larbi Ould Khelifa, a reçu jeudi l'ambassadeur de Grèce à Alger, Vassilios Moutsooglou, qui lui a rendu une visite d'adieu au terme de sa mission en Algérie, indique un communiqué de l'APN.

Les deux parties ont évoqué "les relations bilatérales et leur développement dans les différents domaines", ajoute le communiqué.

Elles ont également abordé "les relations de coopération parlementaire et la nécessité de les promouvoir notamment à travers l'échange de visites de délégations et d'expériences".



ALGERIE - TANZANIE

M. Yousfi reçu par le Premier ministre tanzanien à Dar Es Salaam

Le ministre de l'Energie et des Mines, Youcef Yousfi, a été reçu par le Premier ministre tanzanien, Peter Pinda, indique jeudi un communiqué de l'ambassade d'Algérie à Dar Es Salaam.

Au cours de l'audience, tenue mercredi au troisième et dernier jour de la visite de travail qu'il a effectuée en Tanzanie, M. Yousfi a exposé à M. Pinda les résultats de ses entretiens avec son homologue tanzanien et des discussions entre les experts des deux pays.

De son côté, le Premier ministre tanzanien a exprimé "sa satisfaction quant à la démarche adoptée notamment avec la programmation de visites sur sites, l'établissement d'un échéancier au terme duquel seront arrêtées les conclusions

globales pour la mise en place d'une feuille de route et le lancement opérationnel des projets de partenariat entre les opérateurs des deux pays", précise le communiqué. Pour M. Pinda, "la coopération énergétique entre l'Algérie et la Tanzanie est porteuse d'un signal fort qu'il faut donner pour la consolidation et la relance de la coopération bilatérale entre l'Algérie et la Tanzanie", a ajouté la même source. M. Yousfi, qui a entamé lundi une visite de travail de trois jours en Tanzanie, a été aussi reçu par le président tanzanien, Jakaya Mriso Kikwete, avec lequel il a évoqué les perspectives de développement de la coopération énergétique entre les deux pays.

Il a également tenu une série d'entre-

tiens avec le ministre tanzanien de l'Energie et des ressources minérales, Sospiter Muhongo, des entretiens élargis par la suite aux membres des deux délégations. Ces entretiens avaient porté sur l'approfondissement des axes de coopération identifiés lors de la visite à en Algérie de M. Muhongo en décembre dernier. Les discussions s'étaient poursuivies au niveau des compagnies Sonatrach et TPDC (Tanzania Petroleum Development Company), Sonelgaz et Tanesco (Tanzania Electrical Supply Company) et avec les compagnies minières (Geological Survey of Tanzania-GST, Tanzania Mineral Auditing Agency-TMMA, State Mining Company-Stamico et Mineral Ressources Institute-MRI).

ALGERIE - FRANCE

Les opportunités de partenariat algéro-françaises au centre d'une rencontre entre M. Tebboune et le président de la CCIAF

Les opportunités de partenariat entre les entreprises algériennes et françaises dans le domaine du bâtiment et des équipements publics, et passé en revue les opportunités offertes pour participer aux différents programmes de logements, en vue de développer l'investissement et les capacités en matière de transfert des technologies de pointe", a ajouté la même source. Lors de cette rencontre, M. Tebboune a fait part de "sa disposition à soutenir les partenariats entre les

entreprises algériennes et françaises", a ajouté le communiqué.

Pour sa part, M. Pinel a exprimé la disposition de son pays à œuvrer pour le développement des capacités de coopération entre les deux pays et sa volonté d'encourager les entreprises relevant de la chambre de commerce et d'industrie à réaliser des partenariats avec les entreprises algériennes, pour la réalisation de projets dans le secteur de l'habitat et des équipements pu-

blics. La rencontre s'inscrit également dans le cadre de la préparation du séminaire prévu le 26 mars prochain à Alger sur "le bâtiment et les travaux secondaires" qui sera l'occasion de mobiliser les entreprises algériennes et françaises pour la réalisation de projets de partenariat dans les domaines commercial et industriel, outre la formation dans les métiers du bâtiment, les nouvelles technologies du bâtiment et les travaux secondaires, selon la même source.

ALGERIE - VIETNAM

M. Benyounes et le Premier ministre vietnamien s'accordent sur une nouvelle dynamique de coopération

Le ministre du Développement industriel et de la promotion de l'investissement, Amara Benyounes, et le Premier ministre vietnamien, Nguyen Tan Dung, ont souligné jeudi au cours d'une audience à Hanoi, la volonté commune des deux pays d'insuffler une nouvelle dynamique à la coopération bilatérale.

A cette occasion M. Benyounes, en visite de travail au Vietnam pour coprésider la 10^e session de la commission mixte algéro-vietnamienne, a mis en exergue «la volonté commune d'impulser une dynamique nouvelle à la coopé-

ration bilatérale», selon un communiqué de l'ambassade d'Algérie à Hanoi.

Le Premier ministre vietnamien a rappelé «les liens d'amitié solides qui unissent les deux pays et a souligné son attachement au développement accru des relations de coopération bilatérale dans tous les domaines», indique la représentation diplomatique algérienne.

Lors de cette audience tenue en présence de l'ambassadeur d'Algérie à Hanoi, Cherif Chikhi, M. Nguyen s'est également réjoui des progrès économiques accomplis par l'Algérie», poursuit-on

de même source. Les deux parties ont entamé mercredi les travaux de la 10^e réunion du comité intergouvernemental algéro-vietnamien qui aborderont, notamment le contenu de cinq projets d'accord de coopération bilatérale dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle, du tourisme et des sports.

Le Comité élargira, par ailleurs, les discussions à la coopération bilatérale dans les secteurs de l'énergie, du commerce, de l'agriculture, de l'information, des télécommunications et du tou-

risme.

«L'Algérie dispose d'atouts dans plusieurs domaines comme la chimie et l'agriculture et souhaite coopérer avec le Vietnam dans ces domaines, tout comme elle projette d'attirer des investissements dans la métallurgie, l'exploitation pétrolière, la production agricole, l'électricité et la construction», a indiqué M. Benyounes au premier jour des travaux de la 10^e session de la commission mixte algéro-vietnamienne qui s'achèvait hier.

APS

ALGER

Il tue sa femme pour question d'honneur

En janvier 2014, le tribunal criminel d'Alger a eu à statuer sur une affaire de meurtre.

Les faits remontent à décembre 2012. Rachid et part pour un voyage d'affaires, ce sera l'occasion pour sa femme de passer un peu plus de temps avec son amant.

Deux jours après Rachid rentre à la maison sur la pointe des pieds, désireux de faire une belle surprise à sa femme Amina. A peine est-il à l'étage que des bruits bizarres lui parviennent de la chambre. Lorsqu'il entre dans la porte de sa chambre, le spectacle qui s'offre à ses yeux lui prouve combien il s'est trompé sur sa femme.

Cette dernière ne remarque même pas le regard figé de son mari, qui, après un long moment de réflexion dit : «Une trahisseuse, voilà ce que tu es en réalité».

Tout s'est déroulé à une vitesse vertigî-

neuse. Rachid s'empare d'un poignard et lui assène des coups mortels.

Les agents de police judiciaire ne tardent pas à arriver pour s'enquérir des circonstances de ce meurtre. Ainsi, les renseignements recueillis ont tout de suite permis à ces derniers d'identifier l'auteur qui se nichait chez lui avant d'être arrêté et placé sous mandat de dépôt par le magistrat instructeur près le tribunal d'Alger.

Présenté à la barre lors de la dernière session criminelle près le tribunal d'Alger, Rachid devait répondre des chefs d'inculpation retenus contre lui, à savoir homicide volontaire, «J'ai tué ma femme, car elle a trompé tout le monde, elle m'a déçu. Elle n'avait pas le droit de nous faire ça!» «Je n'ai aucun re-

gret» déclare-t-il au jury.

Le représentant du ministère public, dans son réquisitoire, a refait lecture de l'arrêt de renvoi judiciaire avant de rappeler encore une fois l'accusé la gravité de son geste, pour cela il requiert une peine de 20 ans de réclusion criminelle à son encontre. L'avocat de la défense a, quant à lui, plaidé les circonstances atténuantes avançant que son client «n'était pas dans son état normal et ne savait donc pas ce qu'il faisait». Après de longues délibérations, la cour consentira à celui-ci les circonstances atténuantes, il sera condamné à 15 ans de prison ferme.

A. Ferrag



AIN DEFLA

Plusieurs malfaiteurs arrêtés

Les éléments de la sûreté de daïra de Khemis Miliana dans la wilaya d'Aïn Defla ont procédé dernièrement à l'arrestation d'un malfaiteur impliqué dans plusieurs vols et violation de domiciles et locaux commerciaux, apprend-on de source policière. Le mis en cause dont l'âge est de 22 ans, opère dans les quartiers de la ville, ce qui a vivement inquiété les commerçants et habitants, sachant qu'une myriade de plaintes ont été déjà déposées par les victimes. Les investigations menées par les limiers de la sûreté de daïra ont donné de tangibles résultats et ont conduit à l'arrestation de ce malfaiteur en flagrant délit alors qu'il s'apprête à voler un local de soudure situé au quartier Halaimia. Présentés devant le parquet, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt.

D'autres malfaiteurs ont été mis hors d'état de nuire par les éléments de la police, il s'agit d'un jeune universitaire âgé de

25 ans repris de justice qui a été arrêté en possession d'une arme blanche prohibée. Ce dernier a été capturé au niveau du quartier du 1^{er} Novembre aux environs oob3o. Il a été présenté devant le procureur et mis sous mandat de dépôt ainsi qu'un autre jeune âgé de 20 ans originaire de Miliana, arrêté pour initiation à la débauche d'une mineure de 17 ans. L'inculpé a détourné la mineure dans une voiture de type Campus au quartier Essalam dans le sud de la ville de Khemis Miliana.

Il a été arrêté lorsqu'une patrouille de la police a remarqué qu'une voiture était rangée d'une manière douteuse. Lors du contrôle, il s'est avéré que la mineure était menacée par ce jeune de 20 ans qui voulait l'incer à la débauche. Les deux personnes ont été identifiées et présentées devant le procureur général qui a ordonné leur mandat de dépôt.

Salim Ben

L'approche participative comme démarche pour mettre fin aux événements de Ghardaïa

L'approche participative est la démarche la plus pertinente pour effacer définitivement les stigmates des événements douloureux qu'a connue la wilaya de Ghardaïa dernièrement et mener à bien les programmes de développement durables, a estimé jeudi le wali de Ghardaïa. S'exprimant à la fin des rencontres organisées avec l'ensemble des notables, des sages, les acteurs associatifs et des représentants de la société civile de la wilaya de Ghardaïa, M. Mahmoud Djemaa a souligné que cette démarche s'inscrit dans le cadre des décisions du Premier ministre visant à mettre fin aux tensions qu'a connues cette wilaya ces dernières semaines et à rebâtir la coexistence harmonieuse et pacifique ancestrale qui a toujours prévalu dans cette région. L'ensemble des acteurs de la société civile et les opérateurs économiques locaux doivent jouer un rôle déterminant en se solidarisant pour prendre part à l'effort de développement engagé par les pouvoirs publics dans cette wilaya, a-t-il indiqué.

Restauration et réhabilitation des habitations touchées

Ce sujet, le directeur du Logement et des équipements publics (DLEP) a indiqué que toute intervention sur ces édifices sera précédée d'un inventaire détaillé sur leur état de dégradation, soulignant que les investigations entreprises ont permis de définir la nature et le niveau d'effort nécessaire pour chacune des composantes des constructions à entreprendre. Un total de 95 propriétaires des habitations dans la commune de Ghardaïa et 46 dans celle de Guerrara, affectées par les événements, recevront une aide directe pour réhabiliter leurs habitations après expertise par le contrôle technique de construction (CTC), a expliqué M. Mohamed Menguellati.

Pour les autres habitations, la DLEP et l'agence de développement social (ADS) prendront en charge les travaux qui consistent à conforter l'assise des murs d'enceinte, à renforcer les bases des murs par la maçonnerie de pierres, à reprendre et consolider les points sensibles et les effondre-

ments de la maçonnerie en élévation des habitations, a souligné le DLEP. Les interventions porteront aussi sur la réfection des portes d'entrées ainsi que sur la reprise des éléments décoratifs représentatifs des particularités du contexte naturel de la région, a-t-il expliqué. Le DLEP a, par ailleurs, indiqué que ces projets de réhabilitation et de restauration sont l'aboutissement d'une action concertée et participative, expliquant qu'un comité de suivi comprenant des représentants des habitants, la commune, la DLEP et l'ADS a été constitué.

Le comité en question s'attèle à associer la population à toutes les phases de réalisation du projet, à les sensibiliser sur les qualités de leur cadre de vie et à attirer leur attention sur les dangers qu'ils risquent, en l'absence des travaux d'entretien et de maintenance, a-t-il souligné.

Des aides pour indemniser les commerces saccagés

Pour ce qui est des commerces incendiés et saccagés, une aide estimée à 700 mille dinars sera octroyée aux 13 commerçants sinistrés de Ghardaïa et 33 de Guerrara, suite aux incendies nocturnes provoqués par des inconnus sur les commerces, a-t-il ajouté.

Des monuments religieux, funéraires et culturels, situés dans les quartiers théâtre des événements de Ghardaïa, seront également réhabilités, valorisés et res-

taurés de manière à les intégrer aux domaines du tourisme et de l'artisanat. Certains quartiers de Guerrara et de Ghardaïa ont connu, respectivement en novembre et en décembre de l'année dernière des échauffourées entre des groupes de jeunes émaillées de jets de pierres et de produits inflammables.

Ces événements ont été marqués par des actes de vandalisme et de pillage, de près de deux cents locaux à usage d'habitation ou commercial ayant d'être sacrifiés et incendiés, selon un bilan encore provisoire.

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a reçu dernièrement, une délégation des représentants des deux communautés, Ihadite et Malékite, de la wilaya de Ghardaïa afin de mettre fin aux tensions qu'a connues cette wilaya ces dernières semaines.

Plusieurs décisions ont été prises à l'issue de cette réunion pour permettre le retour au calme et à la quiétude, notamment la création au niveau des communes touchées d'un conseil de sages, un «espace d'arbitrage et de conciliation sur la base de la coexistence harmonieuse et pacifique ancestrale qui a toujours prévalu dans cette wilaya».

Les différents quartiers de Ghardaïa et Guerrara ont retrouvé leur calme habituel à la faveur du déploiement d'un important dispositif de sécurité dans les deux localités.

JUSTICE

Le procès en appel du vice-président de l'APC de Constantine de nouveau reporté

Le procès en appel du vice-président de l'Assemblée populaire communale (APC) de Constantine, jugé pour «corruption», a été une nouvelle fois reporté et aura lieu le 23 janvier prochain, a-t-on constaté jeudi à la Cour de Constantine.

Le report, le second après celui déjà prononcé le 2 janvier dernier, a été décidé à la demande du juge en raison de l'absence des plaignants.

Le principal inculpé (A. A, 33 ans), vice-président de l'APC chargé de la commission de la santé, de l'environnement, de l'assainissement et des moyens généraux, médecin de son état, avait été condamné en octobre 2013 par le tribunal correctionnel de Ziaïdia à une peine de dix (10) ans d'emprisonnement, assortie d'une amende d'un million de dinars.

Son complice avait écopé quant à lui d'une peine de cinq (05) ans de prison et d'une amende de 200.000 dinars.

Les deux condamnés sont poursuivis pour une affaire de corruption à la suite d'une plainte déposée par trois entrepreneurs qui avaient dénoncé l'élu et son complice pour tentative d'extorsion de fonds. Selon l'arrêt de renvoi, le vice-président de l'APC et son complice avaient exigé des sommes d'argent pour faire bénéficier les entrepreneurs plaignants de marchés initiés par la commune.

Le 26 septembre 2013, les services de police avaient tendu une sourcière qui a permis l'arrestation des deux prévenus dans un café de la ville, au moment où l'un des entrepreneurs s'apprétait à remettre au complice la somme exigée.

Nouveau report de l'affaire des deux bras droits d'El Para

La présidente du tribunal criminel d'Algier Fouzia Oudina a reporté jeudi à la prochaine session criminelle, pour la 1^{re} fois, le procès de deux membres du groupe terroriste d'Amari Saifi, alias El Para, auteurs présumés en février 2003 de l'enlèvement de touristes européens près des frontières algéro-maliennes.

Les accusés Omar Farah et Yacine Aissani, présents à l'audience, auraient activement participé avec le groupe d'El Para au rapt de 17 touristes étrangers, dont dix de nationalité allemande en février 2003 dans le Sud algérien, près des frontières avec le Mali.

Le report a été prononcé suite à la requête de la défense qui a réclamé la présence d'Amari Saifi alias Abderrazak El Para à l'audience. «La présence d'Amari Saifi est primordiale dans cette affaire puisqu'il a été cité dans l'arrêt de renvoi en qualité d'accusé», a argué Me Hassiba Boumardassi.

En plus de ce motif, le tribunal criminel a aussi décidé le report de l'affaire pour que soit désigné un avocat d'office pour l'accusé Yacine Aissani dont la défense (Me Amine Sidhoum) ne s'est pas présentée à l'audience.

Selon l'arrêt de renvoi, les deux prévenus sont poursuivis notamment pour leur participation à plusieurs actions terroristes (actes de destruction, assassinats et embuscades) contre les éléments de l'Armée nationale populaire et les services de sécurité.

Plusieurs autres membres du groupe terroriste d'El Para ont été jugés par la justice algérienne pour terrorisme et condamnés à de lourdes peines de prison, dont la perpétuité pour certains d'entre eux.

APS

LAGHOUAT

Convention de partenariat SMA-Conservation des forêts

Une convention de partenariat entre le mouvement des Scouts musulmans algériens (SMA) et la conservation des forêts de la wilaya de Laghouat a été signée hier à l'annexe d'Aflou de l'université Amar-Thelidji.

Signée en présence de commandant général des SMA, Nouredine Benbrahim, cette convention vise à permettre aux sections de scouts de la wilaya de Laghouat d'exploiter une surface de 5 hectares au niveau de la forêt «Sidi Mohamed Tahar», à la sortie nord de la ville d'Aflou (110 km de Laghouat), pour le développement de leurs activités, avec possibilité d'y installer des structures.

La signature de cette convention, qui entre dans le cadre de la coopération entre le commandement général des SMA et la direction générale des forêts, afin de dégager des aires créatives pour les activités des scouts et la formation en milieu forestier, a été suivie de la présentation d'une communication sur «le rôle des scouts dans la préservation des zones forestières».

M.Benbrahim a indiqué, lors d'une rencontre avec les représentants de la société civile et des SMA à Laghouat, que «le mouvement scout s'adapte aux attentes des jeunes, par une diversification de ses programmes d'action et un large déploiement sur le terrain, à travers les communes et les quartiers».

La nécessité de consacrer l'action de terrain et de s'intéresser à toutes les questions, telles que les droits de l'homme, la question de la femme, l'environnement, la contribution au règlement des maux sociaux et autres, a été également soulignée par le responsable des SMA lors de cette rencontre tenue à la bibliothèque publique principale de Laghouat. Dans le cadre commémoratif du 75^e anniversaire de la création de la première section scout de Laghouat, M.Benbrahim a inauguré le siège des SMA de la wilaya, aménagé au quartier des 600 logements par les services de la commune et de la wilaya, en attendant le parachèvement de son équipement et son raccordement à l'Internet.

Une opération de plantation d'arbustes et de nettoyage du périmètre du barrage inféroflux d'Oued-Mzi (40 km de Laghouat) a été menée à cette occasion.

Plus de 1650 scouts structurés au sein de 32 sections SMA sont recensés à travers la wilaya de Laghouat.

OUARGLA

Plus de 6.000 postes de formation pour la session de février

Pas moins de 6.187 places pédagogiques sont prévues pour la session de février de la formation professionnelle dans la wilaya d'Ouargla, a-t-on appris auprès de la direction locale du secteur.

Ces nouveaux postes sont répartis sur la formation résidentielle (1.300), l'apprentissage (2.342), les cours du soir (175), la formation qualifiante (480) et la formation de la femme au foyer (1.450), en plus de 440 places offertes par les établissements privés, a-t-on précisé.

Sur ces postes, 600 places sont consacrées aux personnes de niveau scolaire inférieur à la 4^e année moyenne, et 235 autres aux pensionnaires des établissements pénitentiaires, a-t-on ajouté de même source.



Ces places sont offertes dans diverses spécialités, notamment l'agriculture, l'administration et la gestion, l'informatique, l'artisanat, le tourisme et l'hôtellerie, l'industrie pétrolière, la mécanique, l'électricité et l'électronique, le bâtiment et travaux publics, et le jardinage, selon la même source.

Les capacités du secteur seront renforcées, lors de cette session, par un nouveau centre national spécialisé au chef-lieu de wilaya, deux bibliothèques au niveau des centres de formation des communes de Taibet et Aïn El-Beida, et

une cantine dans celui de la commune de Mégarine.

Le secteur de la formation professionnelle recense actuellement un effectif de 14.370 stagiaires, encadrés par 364 enseignants.

La wilaya d'Ouargla compte 15 centres de formation et d'apprentissage, 4 instituts nationaux spécialisés, un centre de formation à distance, offrant une capacité d'accueil globale de 6.275 places, ainsi que 10 établissements privés agrés (615 places) et 9 internats totalisant 900 lits.

ILLIZI

35 millions DA pour la réhabilitation du réseau électrique

Un financement de plus de 35 millions DA a été accordé à la wilaya d'Illizi pour la réhabilitation de son réseau électrique, a-t-on appris jeudi auprès de la direction locale de la société de distribution de l'électricité et du gaz (Sonelgaz). Inscrite au titre du programme spécial de développement des régions du Sud, cette opération cible

la ville d'Illizi, où les travaux sont à 32% d'avancement, et celle de Djanet, où le projet sera lancé incessamment, après désignation de l'entreprise de réalisation, a expliqué la chargée de la communication à la Sonelgaz d'Illizi, Mme Zahra Ouada. A fait état, à ce titre, de la réalisation à Illizi d'un réseau électrique souterrain de moyenne tension et d'un

autre aérien de basse tension, ainsi que d'un poste transformateur, pour remplacer l'ancien réseau.

Ce réseau devra permettre, une fois opérationnel, l'amélioration de la distribution électrique, la lutte contre les coupures et les risques auxquels exposent les câbles aériens de haute tension, a précisé la même responsable.

PARC MÉDITERRANÉEN À ANNABA:

Lancement des travaux en février prochain

Les travaux d'un parc méditerranéen prévu sur le site d'Aïn Achir, à Annaba, seront lancés en février prochain, apprend-on mercredi auprès de la Direction de l'environnement. Prévu sur 65 hectares, ce projet dont la réception est attendue fin 2014, s'inscrit dans le cadre du programme d'aménagement de proximité offrant aux riverains des espaces de repos, de détente et de distraction. Outre l'aménagement de sites de détente et de promenade pour les familles avec des jeux et attractions pour enfants, le parc offrira des espaces pour la pratique de l'équitation, du tennis et du cyclisme, ajouté aux parkings et autres structures de restauration et de shopping. Des structures d'élevage d'animaux, d'oiseaux et de poissons et de culture de plantes méditerranéennes, ainsi qu'un théâtre de plein air sont aussi prévus dans ce parc écologique dont l'autorisation de programme a été évaluée à 350 millions DA.

OUM EL-BOUAGHI:

De l'eau potable dans deux semaines pour 400 foyers de la mechta Argoub

Quatre cents (400) foyers de la mechta Argoub, dans la commune d'Aïn Fakroun (Oum El Bouaghi), seront raccordés au réseau de l'alimentation en eau potable "au cours des deux prochaines semaines", ont indiqué jeudi les responsables du secteur des ressources en eau. La desserte de cette mechta débutera "immédiatement après l'achèvement des travaux de raccordement au réseau électrique du forage devant alimenter ce village dont les habitants vivent essentiellement de l'agriculture", a-t-on souligné lors d'une visite de travail du wali qui a inspecté plusieurs projets mobilisant plus de 2 milliards de dinars, relevant, notamment, des secteurs de l'habitat, de l'éducation et de la jeunesse et des sports. Tous ces chantiers accusent des taux d'avancement satisfaisants, a-t-on affirmé lors de la visite du wali dans la commune d'Aïn Fakroun où vivent plus de 40.000 habitants.

TIZI-OUZOU:

Signature prochaine d'un arrêté municipal portant sur le tri sélectif des déchets ménagers

Un arrêté portant lancement d'une opération de tri sélectif des déchets ménagers sera signé "la semaine prochaine" par le président de l'Assemblée populaire communale (P/APC) de Tizi-Ouzou, a indiqué jeudi le vice-président chargé de l'environnement, de l'hygiène et de la santé publique.

La signature du document, a précisé à l'APS M. Idir Nekkache, sera suivie de son application effective "avant fin janvier" au niveau de deux quartiers pilotes

de la commune de Tizi-Ouzou, dont le nom n'a pas été révélé par ce responsable.

Lors d'une rencontre qui a regroupé, mercredi dernier au siège de l'APC, les parties concernées par cette opération, dont le directeur de l'Agence nationale des déchets (AND), le président de l'APC, le directeur local de l'Environnement et des représentants du mouvement associatif, il a été décidé de mettre l'accent sur la nécessité de sensibiliser les habi-

tants des deux quartiers choisis pour cette opération à faire le tri de leurs déchets, a-t-on indiqué de même source.

Selon M. Nekkache, deux bacs de couleurs différentes seront placés au niveau des quartiers concernés, l'un destiné à recevoir les déchets biodégradables (épluchures, restes de repas) et le second, les déchets d'emballage (carton, PVC, verre, canettes).

"Cette opération pilote permettra à l'APC d'évaluer l'adhésion des citoyens

à cette initiative, et d'en relever les dysfonctionnements qui seront corrigés, en prévision de sa généralisation à l'ensemble des quartiers de la commune", a ajouté la même source.

Par ailleurs, le tri sélectif sera l'occasion de mettre en évidence l'aspect économique de la valorisation des déchets, puisque deux conventions seront signées entre l'APC et des récupérateurs, a fait savoir M. Nekkache.

APS

SÉMINAIRE DE FORMATION À ORAN

La modernisation du management hospitalier

Une quarantaine de directeurs d'établissements de santé venant des wilayas de l'ouest du pays prennent part à un séminaire de formation sur le management hospitalier et la modernisation de la gestion de ces établissements, ouvert jeudi à Oran.



Organisé à l'Institut national de la formation supérieure paramédicale d'Oran et initiée par le ministère tutelle, cette formation s'inscrit dans le cadre d'un programme national visant l'actualisation des connaissances des dirigeants des établissements sanitaires de proximité en harmonie avec le rythme de développement du secteur, a déclaré à l'APS le coordinateur de cette formation, en marge de la première journée.

Cette formation de trois jours par mois, qui s'étalera jusqu'au mois de juin prochain, a pour objectif de doter

ces gestionnaires d'outils de management leur permettant de mieux gérer leurs établissements et mieux confronter au quotidien les différentes situations pendant l'exercice du service public, a indiqué M. Khiat Abderrahmane. La formation propose également des solutions afin de diagnostiquer, de déceler à temps les dysfonctionnements dans la gestion de ces structures et de déployer les ressources humaines, financières et technologiques, a-t-il encore souligné.

Encadrée par des experts nationaux ayant une riche expérience dans le do-

maine de la formation en gestion des établissements sanitaires et hospitaliers, la formation sera généralisée à toutes les régions du pays, a ajouté M. Khiat.

Pour rappel, le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a mis en œuvre, à partir de cette année, des mécanismes susceptibles d'assurer un meilleur fonctionnement des hôpitaux, notamment à travers l'adoption d'un système qui permet d'engager aussi bien les dépenses nécessaires afin d'assurer une bonne gestion.

TABAGISME



Consultations hebdomadaires à l'EHU d'Oran pour les fumeurs désirant s'abstenir

Des consultations hebdomadaires sont organisées par le service de pneumologie de l'établissement hospitalo-universitaire d'Oran (Ehuo), pour aider les fumeurs à arrêter de fumer, a-t-on appris jeudi auprès de cette structure.

Il s'agit d'une réponse pratique aux fumeurs qui veulent cesser de fumer avec l'appui de spécialistes qui leur prodiguent des conseils, les informer et les sensibiliser aux dangers et conséquences du tabagisme, a indiqué la chargée de la communication de l'Ehuo «1^{er}-Novem-

bre 1954», précisant que la journée du mercredi est consacrée uniquement à ces consultations d'une durée de 40 minutes à une heure chacune.

Cette action de lutte contre ce fléau a nécessité la mobilisation de médecins du service de pneumologie de l'Ehuo Oran pour assurer une prise en charge des fumeurs suivant leur bilan sanguin et leur examen radiologique, comprenant la prescription de traitements appropriés tels que les patchs contre la nicotine, a encore souligné la même source.

Ces patchs s'avèrent une des solutions pour aider les fumeurs à s'en passer de la cigarette, a-t-on indiqué.

Pour élargir l'accès aux soins et permettre l'abstinence comme soutien aux fumeurs, les médecins prévoient une deuxième journée de réception.

Plusieurs fumeurs ont réussi un sevrage grâce aux efforts intenses des médecins de l'Ehuo. Plus de 43 fumeurs dont 2 femmes ont cessé de fumer de manière définitive depuis la création de ces consultations spécialisées, a-t-on appris.

Les maladies non transmissibles en hausse

AIN TEMOUCHENT

Les maladies non transmissibles ont enregistré ces trois dernières années une hausse sensible à Ain Témouchent avec une incidence moyenne de 570 cas pour 100 000 habitants, a-t-on indiqué à la Direction de la santé et de la population (DSP) de la wilaya.

Ces cas sont passés de 1 972 en 2011 à 2 594 en 2012 et 2 283 dans les onze premiers mois de 2013, a-t-on précisé dans un rapport émanant de cette Direction.

Pour ces mêmes périodes, il est signalé 1 899 cas de cancer dont 633 pour 2013, 3 306 cas d'hypertension (HTA) dont 1 102 pour 2013 et 1 644 cas de diabète dont 548 cas pour 2013. Ces trois pathologies représentent un taux de 84% des malades

dies enregistrées au niveau de la wilaya, soit une moyenne annuelle de 570 cas pour 100 000 habitants, a-t-on ajouté.

En tête de ces maladies, le HTA représente 48%, soit une moyenne annuelle de 1 102 cas et 275 nouveaux cas pour 100 000 habitants chaque année, suivi du cancer avec un taux de 28%, soit 633 cas en moyenne annuelle et 158 cas pour 100 000 habitants/an. Le diabète arrive en 3^e position avec 24% et 548 cas nouveaux chaque année.

Par contre, les maladies transmissibles, passant de 488 cas en 2011 à 438 en 2012 et 430 en 2013, sont en régression, a affirmé la DSP, indiquant que ces pathologies représentent 16% du total, ce qui donne

une moyenne annuelle de 109 cas pour 100 000 habitants. Ces maladies sont la tuberculose (27%), les MST (21,5 %), puis les maladies transmissibles de l'animal à l'homme.

Les maladies à transmission hydrique (MTH) ont enregistré, quant à elles, un bond en 2012 passant de 37 cas en 2011 à 76 cas en 2012 et 67 cas l'an dernier. L'hépatite virale arrive en tête avec 28 cas en 2011, 68 en 2012 et 162 en 2013, a-t-on précisé.

La fièvre typhoïde et la paratyphoïde sont passées de neuf cas en 2011 à zéro cas en 2013, et ce, grâce aux mesures de prévention prises par les collectivités locales, a-t-on encore indiqué.

WILAYAS DE L'EST À CONSTANTINE

Lancement d'une formation en management

La première session d'un programme de formation continue en management et gestion des ressources humaines, en milieu hospitalier, au profit des wilayas de l'Est du pays, a été ouverte jeudi à l'Institut national de formation supérieure paramédicale de Constantine.

A l'ouverture de la séance, M. Azzouz Assassi, directeur de la santé et de la population (DSP), a souligné l'importance de ce stage de perfectionnement et de mise à niveau, en trois sessions.

La première étape de ce programme entamée dans la matinée pour une durée de trois jours, a réuni un 1^{er} groupe d'une quarantaine de directeurs de structures et établissements de la santé publique des wilayas de Constantine, de Skikda et d'El Tarf, a-t-on indiqué.

La seconde session de cette formation est prévue en février prochain, et la dernière aura lieu en mars, a ajouté le DSP, soulignant que cette formation qui touchera le staff dirigeant de tous les établissements de la santé publique des neuf wilayas concernées, sera étendue aux sous-directeurs de ces structures puis aux personnels de soutien.

Les cours dispensés durant la session de jeudi portent sur le management des services publics de santé, la gestion des ressources humaines, l'introduction à l'étude du droit de la santé publique et les activités de soins, l'informatique de gestion ou système d'information hospitalier et la gestion financière et comptable.

SÉTIF

Baisse de la mortalité des femmes en accouchement

Une baisse sensible des décès des mères lors de leur accouchement, a été enregistrée dans la wilaya de Sétif, au cours des dix dernières années, grâce à une amélioration de la prise en charge de la mère et de l'enfant, a indiqué, jeudi, la direction de la santé, de la réforme des hôpitaux et de la population. Selon la chef de service de la population, au cours de l'année 2013, 13 décès ont été enregistrés pendant les accouchements, contre 17 décès en 2012.

Le docteur Derbala Chérif précise que la cause des décès est due à l'ignorance des mères, en particulier celles atteintes de maladies chroniques, diabète et hypertension artérielle et les maladies cardiaques qui augmentent les cas de décès.

Il faut coordonner les efforts de tous pour réduire la mortalité des mères lors des accouchements, a considéré la même responsable, qui signale que l'Algérie occupe la 76^e place dans le monde, dans ce domaine.

Les centres spécialisés dans le suivi des grossesses doivent veiller à prendre en charge les femmes atteintes de maladies chroniques, notamment dans les zones rurales enclavées, a-t-elle estimé.

De son côté, le directeur de la santé M. Abdellakader Baghdous affirme que les maternités de la wilaya de Sétif, enregistrent un manque de personnel spécialisé, notamment les sages-femmes.

APS

DOULEURS DANS LE VENTRE Et si c'était une porphyrie ?

La porphyrie intermittente aiguë est une maladie héréditaire qui se déclare le plus souvent chez les jeunes femmes entre 15 et 35 ans. Mais comme toutes les maladies rares, le diagnostic est souvent tardif.

C'est quoi cette maladie ?

Les porphyries sont des maladies héréditaires rares qui touchent environ une personne sur 75 000. Les femmes jeunes (entre 15 et 35 ans) sont les principales victimes de ces maladies en raison de leurs hormones. La forme la plus courante des porphyries est la porphyrie aiguë intermittente (PAI). C'est aussi la forme la plus sévère de la maladie, qui se déclare sous forme de crises aiguës avec des douleurs abdominales intenses, accompagnées de nausées ou de vomissements, de troubles neurologiques (douleurs musculaires, fourmillements dans les mains et les pieds...) et de troubles de l'humeur (irritabilité, anxiété importante voire hallucinations et confusion mentale). « Mais chaque symptôme peut exister isolément, précéder ou suivre les deux autres » insiste le Centre français des porphyries.

Un diagnostic souvent tardif

La PAI est due à un déficit d'un enzyme appelé « porphobilinogène désaminase ». Ce déficit affecte le processus biochimique du foie et y crée une accumulation de molécules, qui provoque ensuite les crises aiguës de porphyrie. Mais comme les signes de PAI ne sont pas typiquement évocateurs de la maladie, cela entraîne les patients qui en sont atteints dans une errance qui les conduit souvent de médecins en centres hospitaliers.

« Il faut dire que les douleurs abdominales orientent les médecins, le plus souvent et à juste titre, vers des pathologies médicales ou chirurgicales moins rares. Or, si des médicaments inadaptés sont pres-



crits pour soulager la douleur, le risque de survenue de complications devient plus important » expliquent les spécialistes de cette maladie rare. Rares sont donc les médecins qui pensent à demander un échantillon d'urine alors que c'est « le » test qui change tout : en effet, les urines des patients qui souffrent d'une crise de porphyrie se colorent en rouge-brun en environ 30 mn lorsqu'elles sont exposées à la lumière.

« Bien sûr, l'objectif n'est pas d'être alarmiste : le diagnostic de la PAI ne doit être évoqué que lorsque toutes les autres maladies, plus fréquentes, ont été éliminées.

Mais il est important d'y penser quand même et de faire en sorte que cette pathologie ne reste pas sous-diagnostiquée » insiste Sylvie le Moal, présidente de l'Association française des malades atteints de porphyries.

Apprendre à vivre avec la maladie

Ce premier diagnostic rapide de la porphyrie aiguë intermittente doit ensuite être confirmé avec un dosage urinaire de l'hème (un des éléments constitutifs de

l'hémoglobine). Un traitement d'urgence peut ensuite être mis en place à l'aide d'un médicament dérivé du sang et un suivi médical sera indispensable pour éviter l'apparition de nouvelles crises car, une fois sur deux, les crises de porphyrie sont dues à un facteur déclenchant :

- Une situation de stress ;
- Un traitement hormonal ;
- Les régimes hypocaloriques ;
- Un certain nombre de médicaments parmi lesquels les barbituriques, les oestrogènes, les anti-inflammatoires, les anti-épileptiques, les tranquillisants...

L'ALIMENTATION JOUE UN RÔLE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ASTHME

Des chercheurs suisses ont découvert que la fermentation des fibres présentes dans les fruits et les légumes constitue une barrière contre l'asthme. Une avancée qui tombe à pic, puisque le nombre de malades ne cesse d'augmenter. Depuis les années 1980, les scientifiques observent une augmentation de la fréquence d'asthme dans tous les pays développés. En France, selon les chiffres de l'Institut national de la santé (Inserm), on estime que 3 à 5% des individus adultes sont touchés par cette affection inflammatoire chronique. Dans une étude publiée par la revue Nature Medicine, les chercheurs suisses du Centre hospitalier universitaire vaudois, à Lausanne, ont remarqué que cette hausse coïncide avec une baisse de consommation des fruits et légumes.

Ils ont ainsi décidé d'effectuer des tests sur des souris présentant le même système immunitaire que l'être humain. Séparées en deux groupes, certaines souris ont été soumises à un régime à faible teneur (0,3%) en fibres fermentables, semblable



au régime des Occidentaux, tandis que les autres ont consommé des aliments contenant environ 4% de fibres. Face à un extrait d'acariens domestiques, les souris du premier groupe ont développé une réaction allergique moins forte que les autres.

Une réaction en chaîne

Les chercheurs expliquent ces résultats par une réaction en chaîne. Une fois ingérées, les fibres arrivent dans l'intestin, où elles fermentent en présence de bactéries et sont transformées en acides gras. Ces acides sont transportés par le sang et influencent la maturation des cellules immunitaires. En présence des acariens, ces cellules migrent de la moelle osseuse vers les poumons, déclenchant ainsi une réaction de défense.

Les auteurs de l'étude sont en train de travailler également sur le rôle de l'alimentation dans des inflammations des poumons tels que la maladie pulmonaire obstructive chronique, qui est en passe de devenir la troisième cause de mortalité dans le monde, indique le site BBC News.

Une molécule qui donne l'oreille musicale

Une étude menée par des chercheurs internationaux suggère qu'une molécule présente dans un médicament antiépileptique entraînerait une amélioration de la capacité à identifier des notes musicales. Cet effet secondaire concernerait également d'autres compétences.

Alors que la communauté scientifique pensait que l'oreille absolue, autrement dit la faculté d'identifier une note musicale en l'absence de référence, était un talent qui ne pouvait s'acquérir que grâce à une stimulation musicale avant l'âge de sept ans, une nouvelle étude prouve le contraire. Menés par une équipe de chercheurs de France, Canada, Etats-Unis, Australie et Royaume-Uni, et publiés par la revue *Frontiers in Systems Neuroscience*, ces travaux suggèrent qu'une classe de molécule permettrait de développer ce talent à l'âge adulte.

D'après l'un des auteurs de l'étude, Takao Hensch, le valproate, un médicament utilisé pour traiter l'épilepsie et contenant la molécule en question, aide le cerveau à retrouver son «état juvénile» et apprendre des compétences autrement impossibles à acquérir après l'enfance. Après avoir observé ces résultats chez la souris, les chercheurs ont réalisé un test avec une quinzaine de jeunes hommes en bonne santé. Ils ont effectué plusieurs exercices musicaux pendant deux semaines afin d'améliorer leur oreille musicale alors qu'une partie était sous valproate et l'autre sous placebo, explique le site *The Verge*.

Une pratique dangereuse
Les chercheurs ont observé que les résultats des sujets sous valproate ont surpassé de 25% ceux du groupe témoin. Par contre, cet effet semble s'estomper une fois que le traitement s'arrête. Les implications de l'étude ne sont pas limitées à l'oreille absolue : en modifiant la plasticité du cerveau, les patients sous valproate pourraient éventuellement acquérir d'autres compétences normalement limitées à la période de l'enfance, comme par exemple l'apprentissage des langues.

Mais le professeur Hensch met en garde contre les dangers d'une telle pratique, «nous pouvons courir le risque d'effacer les identités que nous avons façonné par la façon dont nous avons été élevés, en remplaçant accidentellement nos personnalités par ces informations», indique *The Verge*. D'autres études seront nécessaires afin de confirmer les effets du médicament.

SOMMEIL DE L'ENFANT

L'importance des bonnes habitudes

Les troubles du sommeil ne sont pas réservés qu'aux adultes, les tout-petits peuvent également souffrir de difficultés d'endormissement et de réveils nocturnes. Le docteur Pascale Ogrizek, médecin du sommeil de l'enfant, apporte des solutions concrètes pour résoudre ces problèmes.

Quels sont les troubles du sommeil les plus fréquents chez l'enfant de la naissance à trois ans ?

Le plus souvent, les parents me consultent pour des problèmes de difficultés d'endormissement et pour des réveils nocturnes. L'enfant s'oppose au moment du coucher, ce qui comporte des conséquences terribles pour la famille. Les parents sont épuisés et cet état de fatigue peut entraîner des problèmes de couple, des dépressions et une perturbation générale de l'équilibre familial.

Le moment le plus critique se situe vers l'âge de deux ans, quand l'enfant apprend l'autonomie et teste les limites de ses parents. Le moment du coucher devient conflictuel et il est essentiel de poser des limites.

Quelles sont les principales causes de ces troubles ?

Pour les difficultés d'endormissement, souvent liées aux réveils nocturnes d'ailleurs, la cause se trouve la plupart du temps dans un mauvais comportement au moment du coucher. Certains parents prennent l'habitude d'endormir l'enfant dans leurs bras ou dans leur lit, d'autres passent trop de temps avec lui avant de le coucher, l'endorment avec un biberon ou allument la télé. Dans d'autres cas, la cause réside dans une recherche d'intimité avec les parents, lorsque les journées sont chargées et que l'enfant se sent comme "un paquet" transporté de la nounou à la maison et puis au lit, sans avoir passé un moment au calme avec ses parents.

Des traumatismes familiaux, des siestes trop longues ou encore, une absence d'autorité de la part des parents, peuvent



aussi perturber le sommeil de l'enfant. Mais parfois, des troubles comme les cauchemars, des terreurs nocturnes, un sommeil agité, des ronflements et un endormissement dans une position anormale peuvent cacher des problèmes d'apnées du sommeil.

Entre autres, dans certaines situations, c'est normal que l'enfant dorme mal : la structure de son sommeil évolue beaucoup pendant sa première année de vie, les réveils pour causes physiologiques sont fréquents. S'il est malade, si la température de la pièce n'est pas adaptée et s'il traverse une période de changements qui le perturbe, son sommeil sera mauvais.

Que peuvent faire les parents pour prévenir ou soigner un mauvais sommeil ?

Avant tout, ils ne doivent pas s'inquiéter : chez un enfant en

bonne santé, les troubles du sommeil ont rarement des conséquences sur son développement et ses fonctions intellectuelles. D'habitude, il compense pendant la journée en faisant des pauses et des siestes.

Si les troubles persistent et perturbent toute la famille, il faut en parler à un spécialiste au cours d'une consultation dédiée, comme en propose l'hôpital Antoine Béclère à Clamart. La réponse à chaque problème est individuelle, au cas par cas. Mais parmi les techniques qui donnent des bons résultats, il existe la règle du 5-10-15.

Une fois le bébé couché, s'il se met à pleurer, les parents doivent attendre cinq minutes puis aller le rassurer en lui expliquant, sans le toucher, que "c'est la nuit, tout va bien dans la maison, c'est le moment de dormir." Si nécessaire, l'opération devra être renouvelée au bout de 10 et

puis 15 minutes. En général, cette technique fonctionne au bout de 2-3 jours car l'enfant ressent la détermination de ses parents.

Dès 5-6 mois, il doit apprendre à s'endormir seul et dans son lit. Pour y parvenir, respecter un rituel d'endormissement qui rassure l'enfant est essentiel. Il faut également apprendre à repérer les signes de sommeil et le coucher dès qu'ils apparaissent. Le bébé ne doit pas prendre l'habitude de s'endormir avec une présence humaine. En tant que médecin, je cherche parfois l'existence d'un élément traumatisant pendant la grossesse et les premiers mois suivant la naissance.

Le bébé est une éponge affective, il ressent tout et absorbe les angoisses parentales. Dans ce cas, lui parler peut aider à résoudre le problème.

Des protéines de survie contre le cancer du sein

Environ 6 femmes sur 10 atteintes d'un cancer du sein développeraient des protéines de survie. Ces dernières rendraient toute chimiothérapie inutile.

D'après certains scientifiques de l'Université de Nottingham, en Grande-Bretagne, des dizaines de milliers de femmes souffrant d'un cancer du sein pourraient éviter la chimiothérapie ou la radiothérapie si l'on arrivait à définir si elles ont développé des «protéines de survie». Les chercheurs se sont en effet aperçus que les femmes qui avaient un niveau d'une protéine connue sous le nom de «DACH1», souffraient de tumeurs moins malignes. Et que c'est dans ce groupe de femmes qu'il y

avait le moins de récidives et moins de décès dans les 5 ans suivant le dépistage du cancer.

Le cancer du sein est le plus fréquent des cancers chez les femmes. On estime qu'une femme sur 11 sera touchée par ce cancer au cours de sa vie. Bien que la chimiothérapie et la radiothérapie soient généralement recommandées après l'ablation de la tumeur, de nombreuses femmes ont du mal à supporter les effets secondaires de ces traitements : perte de cheveux, fatigue, nausées ou encore ménopause précoce.

La découverte des scientifiques britanniques pourrait apporter un nouvel espoir à des milliers de femmes qui, jusqu'à présent,

n'avaient d'autre choix que d'endurer les chimiothérapies. «Si nous pouvions arriver à prédire que certaines femmes peuvent survivre pendant de nombreuses années uniquement avec la chirurgie alors celles-ci n'auraient plus besoin de subir des traitements inutiles et agressifs. La chimiothérapie serait alors réservée aux femmes qui ont un mauvais pronostic», souligne le Professeur Graham Ball, du Centre de recherche sur le cancer de Nottingham.

Cette étude a été chaleureusement accueillie par les scientifiques britanniques qui estiment qu'elle représente une nouvelle étape vers la médecine personnalisée.

SOUK DE YENNAYER À ORAN : Richesse du patrimoine algérien

Pas moins de 90 exposants de 22 wilayas du pays participent à la manifestation «Souk de Yennayer» ouverte jeudi à Oran, à l'occasion de la célébration de la fête du nouvel an amazigh 2964 coïncidant avec le 12 janvier.

Lors de cette manifestation de trois jours, les exposants présentent des produits artisanaux très prisés par le consommateur local et étranger, représentant une valeur historique, culturelle et artistique et réalisés par la créativité de jeunes attachés à la préservation du patrimoine et des traditions.

Organisé à la galerie de la médiathèque d'Oran, le «Souk de Yennayer» met en exergue les spécificités de la célébration de cette fête ancestrale, de chaque région notamment en exposant des ustensiles en poterie et en céramique qui servent à stocker les aliments et ceux utilisés dans la préparation de plats savoureux.

Des gammes variées de produits d'alfa et de vannerie sont exposés à l'instar des babouches «Fertala» et «Afas» utilisés dans la région de Boussaâda (M'sila), de l'habitat traditionnel, des bijoux en argent et de l'huile d'olive de Tizi Ouzou et Béjaïa.

Des livres d'écrivains algériens célèbres qui ont excellé dans la culture et la langue amazighe sont également exposés, ainsi que des tableaux d'art reflétant les sites archéologiques que recèle l'Algérie.

Le programme de célébration de Yennayer cette année comporte des activités dont la projection d'un film documentaire, la présentation d'une conférence sur l'événement, un «one man show» intitulé «Zalameet» ainsi qu'une soirée artistique dédiée aux enfants et une réception de couscous, outre des lectures poétiques et des visites touristiques au profit des exposants.

La cérémonie d'ouverture de cette manifestation a été marquée par la présence du secrétaire général du Haut-commissariat à l'amazighité (HCA) M. Youcef Merah, d'autorités locales, du président du syndicat national des éditeurs et du consul de France à Oran.

A cette occasion, une fillette a interprété un morceau de musique du défunt Cherif Kheddam ainsi que des lectures poétiques et des spectacles de musique populaire du groupe Idilén ont été offerts à l'assistance. Intervenant à cette occasion, le président de l'association culturelle «Numidia» d'Oran, M. Saïd Zaâmouche a souligné que son association envisage d'organiser une grande fête avec la participation d'invités de 48 wilayas et une manifestation maghrébine dans les prochaines années, à l'occasion de la célébration de Yennayer avec le soutien des autorités locales.

La manifestation «Souk de Yennayer» est organisée par cette association culturelle avec le soutien du HCA, d'APC et de l'APW d'Oran, de la direction de la culture et de la maison de la culture Zeddour-Brahim-Belkacem.

APS

ALGERIE - FRANCE

Longtemps occultée, la vérité sur la mort de Maurice Audin enfin dévoilée

Dans le livre-document qui vient de paraître aux éditions Equateurs, intitulé «La vérité sur la mort de Maurice Audin», Jean-Charles Deniau, rapporte les confessions d'Aussaresse qui avoue que c'est bien lui qui a donné l'ordre de tuer Maurice Audin en juin 1957 durant la «Bataille d'Alger».

«EH bien on a tué Audin, voilà ! On l'a tué au couteau pour qu'on pense, si on le trouvait, qu'il avait été tué par les Arabes».

«Qui c'est qui a décidé de ça ? C'est moi», a-t-il poursuivi. Invité par le journaliste à ne dire que la vérité, l'ancien militaire a poursuivi : «La vérité, c'est qu'on l'a tué. J'ai dit : Il faut qu'on tue, qu'on tue Audin. Voilà. «Et après, l'interroge le journaliste vous avez monté le coup en évasion ?». «Oui !» a répondu Aussaresse qui affirme que l'ordre a été donné par lui-même et qu'il rendait des comptes à Massu qui décidait de tout. S'empêtrant dans ses contradictions, il laisse entendre aussi que c'est Massu qui a donné l'ordre d'exécuter le militant communiste, Maurice Audin, âgé alors de 25 ans.

Ses proches, des journalistes et des historiens ont toujours été convaincus que Maurice Audin avait été torturé et tué par les parachutistes français car il était militant convaincu de la cause nationale. Une thèse sans cesse réfutée par la France qui a conclu à une «bavure».

L'auteur révèle aussi au lecteur qu'Aussaresse lui fait accroire qu'il était «absent» lorsque Maurice Audin a été exécuté, et qu'il a «été poignardé hors de sa cellule par le lieutenant Gérard Garcel».

Maurice Audin, enterré entre dans la fosse entre Koléa et Zéralda...

Le témoignage qu'il recueille, dévoiler aussi que Maurice Audin a été enterré par les hommes de Massu et d'Aussaresse, soit dans la fosse entre Koléa et Zéralda, soit dans une ferme proche de Sidi Moussa.

«Même s'il s'en défend, Aussaresse n'a fait qu'exécuter l'ordre de son supérieur hiérarchique, le général Massu, à qui il lui rendait compte heure par heure. (...) En donnant l'ordre d'exécuter Audin, Massu croyait envoyer un signal fort aux communistes qui étaient, selon lui, les auteurs des derniers attentats durant la bataille d'Alger, en coopération avec le FLN», commente l'auteur.

En quelques phrases lapidaires, Aussaresse résume son travail et celui de ses équipes. «Ma mission m'amena à organiser les arrestations, trier les suspects, superviser les interrogatoires et les exécutions sommaires. (...) Les suspects étaient abattus d'une rafale de mitraillette et enterrés dans la clandestinité» a-t-il confessé encore.

«Je comprends maintenant pourquoi

Près de 57 ans après la disparition de Maurice Audin, la recherche de la vérité sur l'assassinat de ce jeune militant anticolonialiste continue à lancer l'esprit de ses proches, mais aussi celui des historiens et journalistes dont Jean-Charles Deniau qui arrache des aveux stupéfiants au général Aussaresse, peu avant la mort de celui-ci, révélant les soupçons qui pesaient déjà sur lui.



tout le monde s'est tu si longtemps. Les protagonistes n'ont pas eu besoin de prêter un quelconque serment du silence. Il était tacite et son respect a tenu plus d'un siècle», écrit encore l'auteur qui considère que ce qui apparaît comme «une page sombre» dans la carrière du général Massu «ne l'a pas empêché de poursuivre son ascension dans l'armée au point de devenir le confidant du général De Gaulle».

L'auteur ne dévoile pas moins l'ampleur de l'enquête qui l'a mené de Paris à Alger, de l'Alsace au sud de la France, pour croiser les sources, rencontrer les derniers protagonistes vivants, et recueillir leurs ultimes confessions.

Animé par la seule volonté de lever le voile sur «une affaire d'Etat», et faire éclater une vérité longtemps occultée, impliquant y compris des personnalités de la IV^e et V^e République française, l'auteur n'apporte pas seulement des témoignages, mais des aveux hallucinants de ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'assassinat du militaire communiste et remonter jusqu'aux auteurs directs de ce que qualifient les historiens de «crime d'Etat».

La veuve de Maurice Audin appelle la France à condamner la torture et les exécutions sommaires en Algérie

La veuve de Maurice Audin, jeune mathématicien enlevé et torturé en 1957 par les parachutistes français d'Alger, a souhaité que la France condamne la torture et les exécutions sommaires perpétrées en Algérie durant la période coloniale. «Je souhaite que les plus hautes autorités de l'Etat français condamnent officiellement la torture et les exécutions sommaires utilisées, pendant la guerre d'Algérie, par l'armée et le gouvernement français», a-t-elle déclaré jeudi à l'APS en réaction à de nouvelles révélations sur l'assassinat de son mari. Commentant le témoignage du général Paul Aussaresse, publié à titre posthume, et selon lequel le militant nationaliste a été poignardé en plein cœur par un membre de l'escadron de la mort qui opérait, en 1957 à Alger, sous les ordres du général Massu, Josette Audin a affirmé que, depuis la disparition de son mari, «diverses possibilités ont été envisagées et celle d'Aussaresse en est une autre». «Personnellement, j'ai du mal à accorder quelque crédit que ce soit à ce que dit ce personnage», a-t-elle ajouté, mettant en doute la validité des confessions posthumes d'Aussaresse, contenues dans l'ouvrage «La Vérité sur la Mort de Maurice Audin» (Editions des Equateurs) du journaliste Jean-Charles Deniau.

Pour elle, le général de sinistre mémoire a «passé sa vie à mentir quand il ne la passait pas à tuer des Algériens». «Com-

est-ce bien utile de remuer encore une fois cette boue, de redonner la parole à celui qui est considéré comme l'ordonnateur de la torture en Algérie» s'est demandé l'auteur, en allusion à Paul Aussaresse, dans des moments de découragements, énumérant ensuite les éléments qui l'ont encouragé à poursuivre son enquête.

Aussaresse, le seul à connaître l'affaire dans son ensemble

«Je voulais savoir une fois pour toutes, a-t-il écrit, ce qui est arrivé à Maurice Audin le 21 juin 1957.

Parmi les rares protagonistes vivants, il (Aussaresse) est sûrement le seul à connaître l'affaire dans son ensemble. (...) Je voudrais clairement mettre à jour la chaîne de responsabilités des civils politiques et hauts fonctionnaires et de la hiérarchie militaire qui ont poussé des soldats à se comporter en Algérie comme la Gestapo l'avait fait en France» écrit-il dans son livre-document.

Au fur et à mesure que son enquête avançait, Jean-Charles Deniau apprend et confirme que Maurice Audin a été exécuté sur ordre du général Massu. Ce dernier aurait eu l'assentiment du pouvoir civil de l'époque.

Le 7 janvier 1957, Robert Lacoste, le gouverneur général de l'Algérie, reçoit du préfet Barret, avec l'accord de Guy Mollet, président du Conseil des ministres sous la IV^e République française, l'autorisation de transférer la totalité des pouvoirs de police à un général de l'armée pour réprimer la résistance du peuple algérien.

Le général Massu est désigné. Il constitue un état-major officiel avec le colonel Godard, comme chef d'état-major adjoint de la 10^e Division de parachutistes (10^e DP).

La création, à côté de cet état-major officiel, d'un état-major clandestin composé de Roger Trinquier, chargé du «renseignement» et Aussaresse alors commandant, de l'action», montre alors le caractère «peu orthodoxe des méthodes «qu'il va employer contre les combattants et militants de la cause nationale, à travers la pratique de la torture et des exécutions sommaires.

Lorsque, il y a une année, Jean-Charles Deniau est parti le voir pour lui poser les questions, qui le taraudaient encore, Aussaresse lui apprend alors que tout le monde (pouvoir civil et militaire) était au courant des méthodes qui allaient être employées durant la «Bataille d'Alger» et qu'il avait pour ordre d'«éradiquer» le Front de libération nationale (FLN) de la capitale et briser la résistance urbaine à l'occupation coloniale.

ment croire, dans ces conditions, qu'il a pu dire la vérité ? Selon moi, ces gens ne sont pas crédibles. C'est bien que le général ait dit sa vérité mais c'est seulement sa vérité. Ce n'est pas forcément la vérité. Cette vérité, la saura-t-on un jour ? Je suis sceptique à ce sujet», a-t-elle dit. Josette Audin avait adressé le 6 août 2012 une lettre au président français, François Hollande, quelques mois avant sa visite d'Etat en Algérie, demandant que les historiens «puissent avoir accès à toutes les archives de toutes les personnalités civiles et militaires françaises 'en charge du maintien de l'ordre' en Algérie». «J'espère que vous ferez aussi, au nom de la France, non pas des excuses pour des actes qui ne sont pas excusables, mais au moins une condamnation ferme de la torture et des exécutions sommaires commises par la France pendant la guerre d'Algérie», lui avait-elle écrit. Le chef de l'Etat français s'était longuement recueilli, lors de cette visite, devant la plaque commémorative dédiée à Maurice Audin à Alger, s'abstenant de faire la moindre déclaration sur ce crime. Les révélations du journaliste Deniau viennent lever le voile sur une énième «inconnue» de la guerre de Libération nationale. A ce jour, seule la thèse de la disparition de Maurice Audin est reconnue officiellement en France où historiens et même proches du défunt évoquent désormais, sans rougir, un autre «crime d'Etat».

CÉDÉAO-JAPON**La coopération économique au centre d'un Sommet Cédéao-Japon à Abidjan**

Treize chefs d'Etat de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) participent à Abidjan à un Sommet de deux jours avec le Premier ministre japonais Shinzo Abe pour étudier les opportunités de commerce et d'investissements entre le Japon et les 15 Etats membres de l'organisation, a-t-on indiqué de sources officielles.

Citant une source proche du protocole d'Etat ivoirien, la presse ivoirienne indique que «13 chefs d'Etat sur les 15 que compte l'organisation sous-régionale, ont confirmé leur arrivée à Abidjan vendredi 10 janvier 2014». Les présidents du Burkina Faso, Blaise Compaoré et du Libéria, Hellen Johnson Sirleaf se trouvent déjà dans la capitale



ivoirienne, où le Sommet de deux jours vise à permettre au Premier ministre japonais d'honorer ses engagements vis-à-vis des Etats ouest-africains, selon la presse.

Cette source de la Cédéao a annoncé vendredi à Abuja (siège) que le Premier ministre japonais sera accompagné d'une importante délégation commerciale, dans le cadre du suivi des recommandations de la 5^e Confé-

rence internationale sur le développement de l'Afrique (Ticad 5), organisée du 1^{er} au 3 juin 2013 à Yokohama (près de Tokyo), sur le thème «Main dans la main avec une Afrique plus dynamique». Le gouvernement japonais, à travers la Déclaration de Yokohama, avait, solennellement, pris l'engagement de soutenir la croissance africaine à travers une aide publique de 10,6 milliards d'euros sur les cinq

prochaines années. Shinzo Abe avait déclaré lors de la Ticad 5, que «dans les cinq ans à venir, le Japon soutiendra la croissance africaine via des aides publiques et privées de 3 200 milliards de yens (24,2 milliards d'euros), dont une aide publique au développement de 1 400 milliards de yens (10,6 milliards d'euros)». Sur ce total, «le Japon fournira 650 milliards de yens (environ 5 milliards d'euros) en cinq ans pour le développement des infrastructures».

Il avait indiqué que le Japon financerait la formation et l'emploi de 30 000 personnes sur le continent dans les cinq ans, avec la mise en place de dix pôles de formation, notamment en Ethiopie et au Sénégal. Shinzo Abe a entamé une tournée africaine par le Mozambique et se rendra en Ethiopie, après la Côte d'Ivoire.

PÉTROLE**Hausse des prix en Asie**

Le pétrole se reprenait vendredi matin en Asie, soutenu par l'intensification du conflit au Soudan du Sud. Le baril de «light sweet crude» (WTI) pour livraison en février prenait 74 cents, à 92,40 dollars, et le baril de Brent de la mer du Nord à même échéance s'appréciait de 29 cents à 106,68 dollars.

La veille, le WTI avait atteint un plus bas depuis le 1er mai, à 91,66 USD, sur le New York Mercantile Exchange (Ny-mex), face à la perspective d'une offre abondante aux Etats-Unis et dans le reste du monde.

A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour la même échéance

avait terminé à 106,39 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE), en baisse de 76 cents par rapport à la clôture de mercredi. Les cours ont été affaiblis ces dernières séances par les stocks hebdomadiers de produits pétroliers aux Etats-Unis, en hausse, ce qui dénote une offre abondante et une demande faible. Les opérateurs continuent de suivre avec attention les développements au Soudan du Sud, pays pétrolier, où se déroulent de graves troubles civils, ajoutent les analystes. Le Soudan du Sud, indépendant du Soudan depuis juillet 2011, est ravagé par les combats depuis le 15 décembre.

**ETATS-UNIS-ÉNERGIE**
Expansion des énergies renouvelables

La part de l'énergie solaire et de l'éolien dans la production d'électricité aux Etats-Unis s'est élargie alors que les coûts de ces technologies connaissent une baisse continue, selon le département américain de l'Energie (DOE).

Depuis 2008, le prix des panneaux solaires a chuté de 75 %, et le nombre d'installations solaires a été multiplié par 13, rapporte le DOE qui précise que le soutien du gouvernement a contribué à la mise en route de certains des plus grands projets au monde dans le domaine de l'énergie solaire. Par ailleurs, l'éolien a été la principale source de la nouvelle capacité de production d'électricité aux Etats-Unis, représentant 43 % de toutes les nouvelles installations.

La production d'électricité à partir de l'énergie éo-



lienne et solaire a plus que doublé, indique le DOE, et les coûts des technologies solaires et éoliennes ont considérablement diminué. Concernant les véhicules, avec les nouvelles normes de rendement énergétique proposées, la consommation moyenne de carburant des

grâce à ces normes, note le DOE. Lorsqu'elles entreront pleinement en vigueur en 2025, ces normes permettront de réduire les importations de pétrole des Etats-Unis de 2,2 millions de barils par jour et de diminuer la pollution due au gaz carbonique de 6 milliards de tonnes, soit plus ou moins l'équivalent de la totalité des émissions produites dans ce pays en 2013.

Pour les véhicules électriques dont le coût des batteries a chuté de 50 % depuis 2008, plus de 87 000 véhicules électriques rechargeables ont été achetés aux Etats-Unis au cours des 11 premiers mois de 2013, soit près de deux fois plus qu'au cours de la même période en 2012, et le nombre de ces véhicules sur les routes a franchi la barre des 100 000 pour la première fois.

AUTOMOBILE
Hausse des ventes de Volvo en 2013

Les ventes du constructeur automobile suédois Volvo en 2013 ont augmenté de 1,4 % par rapport à l'année d'avant, a annoncé le groupe jeudi.

Un total de 427 840 voitures ont été vendues en 2013, indique Volvo, qui ajoute que la Chine est devenue le premier marché du groupe. «Après six mois consécutifs de croissance des ventes, nous pouvons annoncer une performance excellente lors de l'année écoulée et des résultats meilleurs que l'an dernier», a souligné Alain Visser, responsable du marketing, ventes et service chez Volvo.

«Notre équipe en Chine a connu une croissance fantastique et nous continuons à étendre notre présence là-bas», a-t-il ajouté. Aux Etats-Unis, les ventes de Volvo étaient en baisse de 10 % par rapport à 2012, d'où l'annonce du groupe suédois de son intention d'élargir la gamme de ses produits dans ce pays.

La hausse des ventes de Volvo en Chine peut être expliquée par l'ouverture par le groupe suédois en 2013 de ses deuxièmes et troisièmes usines dans ce pays.

FINANCES
La Fed montre davantage de confiance dans l'économie américaine

Les responsables monétaires de la banque centrale américaine (Fed) ont montré davantage de confiance dans les perspectives de l'économie américaine, notamment sur l'emploi, selon le compte-rendu de leur dernière réunion paru mercredi.

«L'amélioration des conditions du marché du travail devrait continuer», ont estimé les participants au Comité de politique monétaire (Fomc) de la Fed qui avait décidé en décembre d'un début de réduction du soutien monétaire de la Réserve fédérale à l'économie.

Dans l'ensemble, les participants au Comité ont estimé que «les perspectives pour l'économie et le marché du travail étaient plus équilibrées», selon les minutes de la réunion des 17 et 18 décembre.

Ils citent notamment un assouplissement attendu de la politique budgétaire et une amélioration de la croissance économique mondiale. Sur le front de l'emploi, «tous» les membres du Comité «prévoient que le taux de chômage va graduellement décliner vers un niveau qu'ils considèrent plus normal», après être tombé à 7 % en novembre. Et «tous» pensent également que le taux de croissance de l'économie «devrait se renforcer dans les années qui viennent».

Au cours de cette réunion de deux jours, les participants ont également noté «de solides gains» dans les ventes au détail et d'automobiles. Ils ont salué le projet d'accord de budget, jugeant que son adoption «réduirait l'incertitude et diminuerait les risques associés à une impasse politique».

Seule ombre au tableau, l'inflation «se situe sous l'objectif à long terme du Comité», c'est-à-dire 2 %, et «ceci est vu comme un risque possible pour la performance de l'économie». Ils ont été nombreux à estimer que la Fed devait surveiller de près l'évolution de l'inflation. Lors de cette réunion, le Fomc a décidé de réduire de 10 milliards de dollars, à 75 milliards de dollars mensuels, ses achats d'actifs destinés à fluidifier le crédit et à soutenir la reprise.

MADAGASCAR

Le pays sur le chemin de la constitutionalité après une longue crise politique

Madagascar est sur le chemin de la constitutionalité grâce aux élections du 20 décembre 2014, dont les résultats provisoires ont été publiés vendredi, et qui devraient sortir définitivement ce pays de la crise politique déclenchée en 2009 par le renversement de Marc Ravalomanana par Andry Rajoelina.

En proclamant les résultats, mêmes provisoires, la Commission électorale malgache donne un signe fort pour les insulaires fatigués de voir perdurer encore la crise politique qui paralyse le pays.

La Cour électorale spéciale aura 30 jours pour statuer sur les recours introduits et publier les résultats définitifs. L'ultime scrutin à programmer sera celui des communales et régionales dont la date n'a toujours pas été fixée pour voir définitivement l'île sortir de l'ornière des troubles politiques et recouvrer l'ordre constitutionnel.

L'élection du Chef de l'Etat a été la première étape décisive. Le nouveau président, Hery Rajaonarimampianina, avait remporté le scrutin, selon les résultats provisoires de la Commission électorale (Cenit), en obtenant 53,50% des suffrages, contre 46,50% pour son adversaire, Robinson Jean Louis.

La Cour électorale spéciale (CES) a encore près d'une semaine pour trancher sur les requêtes et contestations déposées par les citoyens et candidats, et de proclamer les résultats définitifs de l'élection présidentielle.

Depuis plus de quatre ans, ce dernier était le président d'un régime non élu dit «de transition». Quant aux législatives du 20 décembre, elle présentent un enjeu majeur étant donné que le parti ou le groupe de partis politiques majoritaires à l'Assemblée nationale aura la chance de proposer le nom du futur Premier ministre du gouvernement.

ISESCO - ARADO

Signature d'un mémorandum pour le renforcement de la coopération entre l'Iseesco et l'Arado

Un mémorandum d'entente portant sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (Iseesco) et l'Organisation arabe pour le développement administratif (Arado) a été signé jeudi au siège de l'Iseesco à Rabat, a indiqué hier l'organisation dans un communiqué.

L'accord prévoit le renforcement de la coopération entre les deux organisations à travers la tenue de colloques, de réunions, de stages de formation et d'ateliers et l'élaboration, la traduction et la publication de recherches et d'études portant sur les domaines d'intérêt commun, notamment la mise à niveau des ressources humaines.

Le mémorandum prévoit également l'élaboration de guides de formation, le développement des services administratifs électroniques et l'octroi de prix d'encouragement et de bourses d'étude.

L'accord a été signé par les directeurs généraux de l'Iseesco et de l'Arado, respectivement Abdulaziz Othman Altawajri et Refat Alfaouri.

L'Arado a été créée en 1961, en tant qu'organisation spécialisée relevant de la Ligue des Etats arabes, avec pour mission de contribuer au développement de l'administration dans la région arabe.

Elle fournit ses services aux gouvernements arabes ainsi qu'à leurs universités, organisations publiques, secteur privé et responsables administratifs toutes catégories confondues.

MALI

Le chef de la Minusma salue le rôle de l'Algérie en faveur de la paix et de la réconciliation au Mali

Le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, chef de la Mission internationale intégrée pour la stabilité au Mali (Minusma), Albert Gerard Bert Koenders, a souligné vendredi à Alger, le rôle de l'Algérie en faveur de la paix et de la réconciliation au Mali.

Dans une déclaration à la presse à l'issue d'un entretien avec le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, M. Bert Koenders a salué l'Algérie pour son «travail important» et son «soutien crucial» apporté à l'ONU dans le cadre des efforts pour la paix et la réconciliation au Mali.

Le chef de la Minusma a fait part d'avancées importantes enregistrées l'année écoulée au Mali, exprimant sa «conviction» que cette dynamique se poursuivra en 2014 à travers notamment le dialogue et les pourparlers inclusifs entre les Maliens, réitérant le rôle important de l'Algérie d'accompagner ces efforts.

Le représentant onusien a ajouté,



par ailleurs, qu'avec la diminution des forces françaises au Mali, la présence de la Minusma «sera renforcée» et celle-ci œuvrera en coopération avec les forces maliennes pour renforcer la sécurité et assurer la stabilité dans ce pays sur tous les plans.

MM. Lamamra et Bert Koenders se sont déjà rencontrés à Bamako, à l'occasion de la tournée effectuée par le chef de la diplomatie algérienne dans les pays de la région, fin octobre dernier.

Le chef de la Minusma avait qualifié cette rencontre d'«importante», dans la mesure, avait-il souligné, où la coopération entre l'Algérie et Minusma est «cruciale».

«Nous sommes dans une phase de reconstruction du Mali et je pense que l'Algérie, de par son expérience, peut nous aider beaucoup dans ce domaine», avait-il indiqué, estimant que la solution aux problèmes du Mali «ne peut venir que des pays de la région».

MAURITANIE - MALI

Le président malien hier à Nouakchott pour une visite de travail

Le président malien Ibrahim Boubacar Keïta était attendu hier en Mauritanie pour «une visite de travail et d'amitié» de deux jours, ont indiqué des sources officielles.

La Mauritanie et le Mali, deux pays qui partagent une frontière longue de plus de 2.200 km, entretiennent des relations

économiques et sociales séculaires. La Mauritanie a accueilli durant les deux dernières années des milliers de Maliens fuyant les hostilités dans le nord du Mali.

La Mauritanie offre au Mali une ouverture sur la mer à travers «les dépôts maliens» du port de Nouakchott.

SOUDAN SUD

Les Etats-Unis mettent en garde contre les risques de guerre civile au Soudan du Sud

Le risque d'une guerre civile ouverte au Soudan du Sud s'intensifie, les violences se poursuivent après des semaines de conflit, a mis en garde la chef de la diplomatie américaine pour l'Afrique.

«Aujourd'hui, de manière tragique, le plus jeune pays du monde et sans aucun doute l'une des démocraties les

plus fragiles est face à un danger d'implosion», a expliqué la secrétaire d'Etat adjointe pour l'Afrique Linda Thomas-Greenfield devant la Commission sénatoriale des Affaires étrangères. «Chaque jour où le conflit se poursuit, le risque d'une guerre civile ouverte se précise... Il y a des preuves évidentes que des tueries ciblées ont eu lieu», a-t-elle souligné.

L'actuel conflit au Soudan du Sud a commencé le 15 décembre lorsque le gouvernement du président Salva Kiir a affirmé que des soldats restés fidèles à l'ex-vice-président Riek Machar, démis en juillet, avaient fait une tentative de coup d'Etat. Des semaines d'un conflit sanglant ont forcé plus de 200 000 personnes

CENTRAFRIQUE

La CEEAC n'a pas vocation à lui imposer des dirigeants

Les pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) n'avaient jusqu'à présent pas réussi à imposer des dirigeants aux Centrafricains, a réaffirmé jeudi soir le président tchadien Déby Itno.

«Hier comme aujourd'hui, il vous appartient de prendre la mesure de la gravité de la situation de votre pays et de vous assumer en choisissant librement vos dirigeants dans le cadre d'une large consultation comme celle de ce soir pour parvenir à la paix et construire ensemble votre avenir», a déclaré le chef de l'Etat tchadien, également président en exercice de la CEEAC, aux représentants des différentes composantes de la vie nationale centrafricaine réunis à N'Djamena, capitale du Tchad. Le président tchadien a déploré que la RCA soit dans «une totale dérive et s'enfonce davantage dans le chaos et l'anarchie».

«Le processus de transition mis en place sous l'ancien président François Bozizé, Ndrl et après son départ n'a pas fonctionné comme nous l'avions souhaité. Les autorités qui ont la charge de mener cette transition n'ont pas su répondre aux attentes des Centrafricains et de la communauté internatio-

nale dont les plus importantes sont l'ordre et la sécurité», a-t-il insisté. Pour le président en exercice de la CEEAC, «si il y a un échec, c'est d'abord celui de la classe politique centrafricaine dans son ensemble qui n'a pas su saisir toutes les opportunités qui lui sont offertes par notre communauté pour ramener la paix et la concorde dans le pays».

Les leaders de la CEEAC ont entamé, dans la nuit de jeudi à vendredi, une longue série de concertations, à huis clos et séparées, avec les représentants de différentes composantes de la nation centrafricaine.

Les échanges, menés en présence des Nations unies et de l'Union africaine, ont débuté avec les membres du Conseil national de transition (CNT), le Parlement provisoire centrafricain. Ils devaient déboucher hier sur «une issue heureuse» tant recherchée par la CEEAC.

En ouvrant le 6^e sommet extraordinaire de la CEEAC consacré à la crise centrafricaine, quelques heures plus tôt, le chef de l'Etat tchadien a réclamé des «actes concrets et décisifs».

APS

PALESTINE

Détermination des Palestiniens à poursuivre le combat jusqu'à la réalisation des objectifs de la révolution

L'ambassadeur de Palestine en Algérie, Hussein Abdelkhalil, a souligné jeudi à Alger la détermination des Palestiniens à poursuivre le combat et la résistance jusqu'à la réalisation des objectifs de la révolution, à savoir mettre fin à l'occupation et établir un Etat palestinien indépendant et souverain, saluant le soutien indéfectible de l'Algérie au combat du peuple palestinien et à sa cause juste.

Intervenant lors d'une cérémonie organisée à l'occasion de la célébration du 49^e anniversaire de la révolution palestinienne et de la Journée du martyr, à l'ambassade de Palestine à Alger et la représentation du mouvement Fatah en Algérie, l'ambassadeur palestinien a indiqué que «la direction politique palestinienne sous la présidence de Mahmoud Abbas œuvre dans le sens de la réalisation des objectifs arrêtés par la révolution palestinienne, déclenchée par le mouvement Fatah le 7 janvier 1965».

Ces objectifs sont, notamment, «la réalisation de l'unité nationale, l'édification des institutions nationales palestiniennes, la résistance populaire et la poursuite des efforts diplomatiques dans les fora internationaux», a-t-il expliqué.

Le diplomate palestinien a souligné que «la division dans les rangs palestiniens ne profite qu'à l'ennemi sioniste». «Il est temps de former un gouvernement d'union nationale» a-t-il dit, ajoutant que le «dernier mot revient au peuple palestinien». Il a évoqué à cette occasion les efforts consentis par l'Autorité palestinienne pour l'édification des institutions palestiniennes en parallèle à la



résistance populaire dans les territoires palestiniens occupés face à la politique israélienne.

L'ambassadeur palestinien a réitéré l'engagement de l'Autorité palestinienne pour des négociations «limitées» avec Israël devant prendre fin en avril 2014 sans «faire de concessions sur les droits nationaux des Palestiniens» souhaitant voir ces négociations concrétiser l'établissement d'un Etat palestinien et le retour des réfugiés car l'objectif de la révolution «est de mettre fin aux souffrances des Palestiniens», a-t-il soutenu.

L'ambassadeur palestinien a souligné la reconnaissance par le peuple palestinien et sa direction du soutien apporté par l'Algérie à la cause palestinienne. Il a également salué les relations entre les deux pays marquées par «une constante coordination entre les directions algérienne et palestinienne».

Par la même occasion, le secrétaire du mouvement «Fatah», Abou Hachem a indiqué que «le déclenchement de la révolution palestinienne a permis au peuple

de recouvrer sa dignité», affirmant l'attachement aux objectifs nationaux.

Du côté algérien, M. Saddek Bouguetta, représentant du parti du Front de libération nationale (FLN), a réaffirmé le «soutien constant de l'Algérie au peuple palestinien et à sa révolution».

Pour sa part, le président de la commission d'amitié et de fraternité algéro-palestinienne au Parlement algérien, Safi Larbi, a salué les sacrifices consentis par le peuple palestinien dans sa lutte contre l'occupation, affirmant que l'Algérie veille au respect du front interne palestinien et au parachèvement du processus de réconciliation nationale palestinienne.

M. Larbi a réaffirmé la position de l'Algérie quant à la nécessité d'un règlement global et juste de la question palestinienne. Des représentants de partis politiques et plusieurs personnalités ont assisté à la célébration de cet anniversaire marquée par une exposition-photos commémorant la révolution et un spectacle artistique représentant le patrimoine national palestinien.

PAYS-BAS

Une entreprise néerlandaise suspend ses investissements en Israël à cause des colonies

La plus grande société de gestion des retraites aux Pays-Bas (PGGM) a annoncé la suspension de ses investissements dans cinq banques israéliennes impliquées dans le financement de la construction de colonies dans les territoires palestiniens occupés, a rapporté jeudi la presse.

Selon la presse néerlandaise, le PGGM a expliqué que sa décision est basée sur l'avis consultatif émis par la Cour internationale de justice de La Haye en 2004, qui considère toutes les colonies dans les territoires palestiniens occupés comme «illégales et contraires à l'article 49 de la Quatrième Convention de Genève». L'établissement néerlandais, qui est l'un des leaders mondiaux dans la gestion des retraites, reproche en outre aux institutions financières israéliennes en question de disposer de succursales en Cisjordanie, selon la même source.

Plusieurs entreprises néerlandaises ont décidé récemment de suspendre leurs investissements en Israël. «Nous en

sommes arrivés à la conclusion qu'il était extrêmement difficile de travailler ensemble sur de futurs projets car ils ne peuvent être perçus séparément du contexte politique», a précisé Vitens, la dernière entreprise en date qui a décidé en décembre dernier, de suspendre sa collaboration avec une société israélienne, selon la presse locale. Une ONG israélienne, anti-colonisation «la Paix Maintenant» avait appelé le gouvernement israélien à démanteler une colonie illégale dans le nord de la Cisjordanie où des colons ont attaqué des villageois palestiniens.

L'ONG La «Paix Maintenant» a demandé au ministre israélien de la Défense de démanteler cette colonie illégale établie en violation de la loi et «dont les habitants ont attaqué de façon répétitive leurs voisins palestiniens». Lors de ces incidents survenus mardi dernier, une dizaine de colons habitant cette colonie voulraient se livrer à des exactions dans le village, a indiqué la même source.

RUSSIE

6 personnes tuées en Russie, dans la région de Stavropol, au Nord-Caucase

Les autorités russes ont trouvé six corps abandonnés dans des voitures, dans deux villages de la région de Stavropol, au sud de Moscou, rapporte la presse locale.

Le porte-parole de la commission d'enquête russe Vladimir Markin a précisé que les six assassinats étaient liés. Le Nord-Caucase est en état d'alerte suite aux deux attentats suicides qui ont fait 34 morts et plus de 100 blessés à Volgograd, à 690 km au nord-est de Sotchi, où doivent se tenir le mois prochain les 22^e Jeux olympiques d'hiver.

Moscou a déployé des dizaines de milliers de troupes pour garantir la sécurité des Jeux olympiques d'hiver, les premiers à se tenir dans le pays.



ESPAGNE

Mariano Rajoy attendu le 13 janvier aux Etats-Unis

Le chef du gouvernement espagnol, Mariano Rajoy, est attendu le 13 janvier courant aux Etats-Unis, a-t-on indiqué, jeudi, de source officielle à Madrid.

Lors de son séjour à Washington, Rajoy évoquera avec les dirigeants américains plusieurs questions, notamment, la situation économique en Espagne et aux Etats-Unis, les relations entre l'UE et Washington, la situation en Afrique du Nord et en Méditerranée, ainsi que d'autres sujets d'intérêt commun, a précisé le directeur du cabinet de la Présidence du gouvernement espagnol, Jorge Moragas, lors d'un briefing avec la presse. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la visite officielle de travail du chef de l'exécutif espagnol aux Etats-Unis (du 12 au 14 janvier) lors de laquelle il assistera à une conférence économique à la Chambre de commerce de Washington, avec la participation de plusieurs hommes d'affaires espagnols et américains.

AFGHANISTAN

Crash d'un avion de l'OTAN en Afghanistan: 3 morts

Trois membres des forces de la coalition dirigées par l'OTAN ont été tués hier dans un crash d'avion survenu dans l'est de l'Afghanistan, ont indiqué un communiqué les forces de la coalition. «Deux soldats de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et un de ses civils sont décédés aujourd'hui suite à un crash d'avion dans l'est de l'Afghanistan», a déclaré la FIAS dans un communiqué, sans préciser la nationalité des victimes et les détails de l'incident.

Il s'agit du premier incident des forces de la coalition enregistré depuis le début de l'année. En 2013, au moins 19 soldats des forces de la coalition ont été tués dans des incidents d'avion en Afghanistan.

INDE

L'Inde annule ses négociations sur l'énergie avec les Etats-Unis

L'Inde a suspendu jeudi ses négociations sur l'énergie avec les Etats-Unis alors que semble s'intensifier le conflit diplomatique qui oppose les deux pays concernant l'arrestation d'une diplomate indienne à New York l'année dernière accusée de fraude au visa et d'avoir sous-payé sa femme de ménage.

«Les négociations sur l'énergie entre l'Inde et les Etats-Unis, prévues la semaine prochaine à New Delhi, ont été reportées sine die suite à l'insistance de New Delhi», a annoncé une source officielle indienne.

Le secrétaire américain à l'Energie, Ernest Moniz, a été contraint d'annuler son voyage suite à cette décision, ont indiqué les sources. La décision a été prise un jour après que l'Inde ait demandé aux Etats-Unis de cesser d'ici la semaine prochaine certaines activités commerciales et de fermer un club dans les locaux de son ambassade dans la capitale indienne. L'Inde veut que les Etats-Unis reviennent sur leur position concernant le cas de Devyani Khobragade, ancienne consul général d'Inde à New York, qui a été arrêtée en décembre dernier, fouillée à nu et giflée. Elle est accusée de fraude au visa et d'avoir sous-payé sa femme de ménage et encourt une peine pouvant aller jusqu'à 15 ans d'emprisonnement.

APS

Programme du samedi 11 janvier 2014

TF1

06h30 Magazine jeunesse TFou
08h10 Magazine de télé-achat Téléshopping samedi
09h10 Magazine de télé-achat Téléshopping samedi
10h10 Magazine de société Tous ensemble
11h05 Magazine de société Tous ensemble
12h00 Jeu Les douze coups de midi
12h45 Météo
12h50 Magazine sportif L'affiche du jour
13h00 Journal
13h20 Magazine de reportages Reportages
15h15 Série fantastique Ghost Whisperer
16h05 Série fantastique Ghost Whisperer
16h55 Série fantastique Ghost Whisperer
17h50 Magazine de société Tous ensemble
18h45 Magazine de reportages 50mn Inside
19h50 Magazine de société Là où je t'emmènerai
19h55 Météo
20h00 Journal
20h30 Magazine de la décoration Du côté de chez vous
20h35 Loterie Tirage du Loto
20h38 Météo
20h40 Série humoristique Nos chers voisins
20h50 Divertissement The Voice, la plus belle voix ? Inédit
23h15 Divertissement The Voice ?
oo05 Série policière Les experts : Miami ?
oo50 Série policière Les experts : Miami ?
01h35 Série policière Les experts : Miami ?
02h25 Série policière Les experts : Miami ?

2

07h00 Magazine de services Télématin
10h00 Magazine culturel Thé ou café
10h50 Jeu Motus
11h20 Jeu Les Z'amours
11h50 Jeu Tout le monde veut prendre sa place
12h40 Magazine de services Point route
12h50 Météo 2
13h00 Journal
13h20 Magazine d'actualité 13h15, le samedi...
13h55 Météo 2
14h00 Magazine de reportages Envoyé spécial : la suite
14h50 Magazine culturel Grand public
15h40 Magazine policière Cold Case : affaires classées ?
16h40 Sport Toulon (Fra) / Cardiff (Gal)
18h40 Série humoristique Parents mode d'emploi
18h55 Jeu Mot de passe
19h50 Météo des neiges
19h55 Météo
20h00 Journal
20h40 Météo 2
20h45 Divertissement Les années bonheur ?
23h05 Talk show On n'est pas couché ?
02h05 Météo 2
02h08 Magazine musical Alcaline le mag
03h00 Magazine de société Un jour, un destin ?
04h20 Magazine culturel Thé ou café

3

07h50 La Panthère rose et ses amis
08h16 Série d'animation Dragons : Cavaliers de Beurk
08h42 Série d'animation Scooby-Doo, Mystères Associés
09h03 Série d'animation Scooby-Doo, Mystères Associés
09h28 Dessin animé Les Dalton
09h35 Dessin animé Les Dalton
09h43 Dessin animé Les Dalton
09h55 Dessin animé Les Dalton
10h02 Dessin animé Les Dalton
10h10 Dessin animé Les Dalton
10h22 Dessin animé Les lapins crétins : invasion
10h28 Dessin animé Les lapins crétins : invasion
10h34 Dessin animé Les lapins crétins : invasion
10h42 Emission jeunesse C'est bon !
10h55 Magazine du consommateur Consomag
11h00 Météo
11h05 Magazine régional La voix est libre
12h00 12/13 : Journal régional

12h25 12/13 : Journal national
12h50 Magazine animalier 30 millions d'amis
13h25 Divertissement-humour Les grands du rire
15h00 En course sur France 3
15h25 Magazine régional Samedi avec vous
16h50 Magazine littéraire Un livre toujours
16h55 Magazine culinaire Les carnets de Ju lie
17h55 Jeu Questions pour un champion
18h30 Magazine d'actualité Avenue de l'Europe
18h50 Météo des neiges
19h00 19/20 : Journal régional
19h30 19/20 : Journal national
19h58 Météo
20h00 Magazine sportif Tout le sport
20h15 Série d'aventures Zorro
20h45 Téléfilm policier Le sang de la vigne ? Inédit
22h15 Météo
22h20 Soir 3
22h40 Téléfilm historique L'été des Lipps
oo20 Opéra Don Giovanni
03h05 Classique Tord Gustavsen Ensemble
04h25 Magazine littéraire Un livre toujours
04h30 Magazine animalier 30 millions d'amis
04h55 Magazine musical Les matinales

CANAL+

08h00 Téléfilm dramatique Game Change ?
09h55 Drame Tu seras mon fils ?
11h35 Magazine musical Album de la semaine
12h00 Série humoristique Vice versa
12h05 La météo
12h10 Divertissement Clique
12h45 Magazine d'actualité Le tube
13h40 Magazine d'actualité L'effet papillon
14h20 Multisports Samedi sport
14h25 Rugby Avant-match
14h35 Sport Harlequins (Ang) / Clermont-Auvergne (Fra)
16h25 Magazine sportif Intérieur sport
16h45 Multisports Samedi Sport
16h50 Football Avant-match
17h00 Sport Ajaccio / Paris-SG
18h55 Multisports Samedi sport
19h00 Le JT
19h10 Magazine d'actualité Salut les Terriens !
20h25 Divertissement-humour Made in Greenland
20h53 Magazine du cinéma A propos du film
20h55 Thriller Passion ?
22h35 Divertissement La semaine de Gaspard Proust
22h40 Rugby Jour de rugby
23h15 Football Jour de foot
oo08 Magazine du cinéma Plateaux séance interdite
oo10 Film d'horreur Paranormal Activity 4
oo14 Court métrage Mort d'une ombre
oo20 Court métrage The Captain
oo210 Drame Au-delà des collines ?
04h35 Découvertes Les nouveaux explorateurs

M6

08h00 Magazine de télé-achat M6 boutique
10h25 Magazine du cinéma Cinésix
10h35 Téléréalité L'amour est dans le pré ? Inédit
12h40 Météo
12h45 Le 12.45
13h05 Série humoristique Scènes de ménages
13h30 Téléréalité Cauchemar en cuisine
15h25 Téléréalité Cauchemar en cuisine
17h30 Magazine du show-biz Must célébrités
18h40 Magazine de services Un trésor dans votre maison
19h40 Météo
19h45 Le 19.45
20h05 Série humoristique Scènes de ménages
20h50 Série policière Blue Bloods ? Inédit
21h40 Série policière Blue Bloods ?
22h30 Série policière Blue Bloods ?
23h20 Série policière Blue Bloods ?
oo05 Série policière Blue Bloods ?
oo10 Série fantastique Supernatural ?
oo145 Météo
oo150 Poker European Poker Tour
oo245 Clips M6 Music

La sélection

20h50

The Voice, la plus belle voix



Résumé

Après deux saisons, « The Voice, la plus belle voix » effectue son retour avec de nombreuses nouveautés, avec notamment l'arrivée de Mika à la place de Louis Bertignac. Une mécanique renouvelée, des talents surprenants et une expérience interactive encore plus riche : tous les ingrédients sont réunis pour un show d'exception. Comme l'an passé, les coaches convient des stars de la musique pour les accompagner lors des phases de préparation. Ensemble, ils mettent leur savoir-faire au service des artistes. Florent Pagny a invité Pascal Obispo et Hélène Ségara. Stanislas ainsi qu'Elodie Frégé seconde Jenifer. Mika a souhaité la présence d'une star internationale, Kylie Minogue. Enfin, Corneille et Gérald De Palmas seront aux côtés de Garou. Lors de la grande finale, le vainqueur remportera un contrat avec une maison de disques.

2**20h45**

Les années bonheur



Résumé

Entouré de Fabien Lecoeuvre, Chantal Ladouceur, Nelson Monfort et Marc-Antoine Le Bret, Patrick Sébastien reçoit de nombreux artistes, chanteurs, imitateurs et humoristes. Il égrène en leur compagnie les petits secrets et les souvenirs des décennies passées. Avec Louis Chevallier, Paradisio,Julien Doré, Partenaire Particulier, Nana Mouskouri, Cynthia Johnson, Jean-François Michaël, Tonton David, Michel Jonasz, Minino Garay, Enzo Enzo, la Compagnie Créole, Terry Jacks, Leslie et Pauline, Chico & The Gypsies, Manu Dibango, Laruso, Serge Lama, Dj BoBo, mais aussi les humoristes Claudia Tagbo, les Chevaliers du Fiel et Thierry Gondet.

3**20h45**

Le sang de la vigne



Résumé

Venus expertiser le domaine des Ubaye, à Beaune, Benjamin et sa collaboratrice se retrouvent près entre William Ubaye, leur client, et son père, Jean Guillaume, qui souhaite annuler l'estimation. Le débat reste en suspens lorsqu'une averse de grêle s'abat et qu'il faut inspecter les parcelles pour estimer les dégâts. De retour à la propriété, le travail est interrompu par l'alarme du véhicule de Benjamin. Sous sa voiture, Benjamin trouve une robe. Il n'y touche pas, regarde autour de lui, et s'avance vers les vignes où il découvre le corps sans vie et dénudé d'une jeune femme. Jean Guillaume, William, René, le chef de culture et Gaby, l'œnologue du domaine, tous connaissent la victime...

CANAL+**23h40**

Passion



Résumé

Christine dirige la filiale d'une grosse agence de publicité. Belle et dominatrice, elle exerce une véritable fascination sur son assistante Isabelle, une jeune femme ambitieuse mais naïve qui lui est totalement soumise. Perverse et manipulateuse, Christine se joue de son ascendant sur Isabelle, allant jusqu'à lui voler la vedette au sein de l'entreprise en prétendant être à l'origine d'une de ses idées, un concept original salué par l'ensemble des cadres de la multinationale. Mais Isabelle se rebelle et fait savoir que c'est elle, et non pas sa patronne, qui a trouvé comment promouvoir de manière originale ce nouveau produit. Pendant que son mentor l'entraîne dans une liaison trouble mêlée de désir et de jalousie, l'assistante échafaude un plan diabolique pour se venger. Qui manipule qui ? ...

M1**20h50**

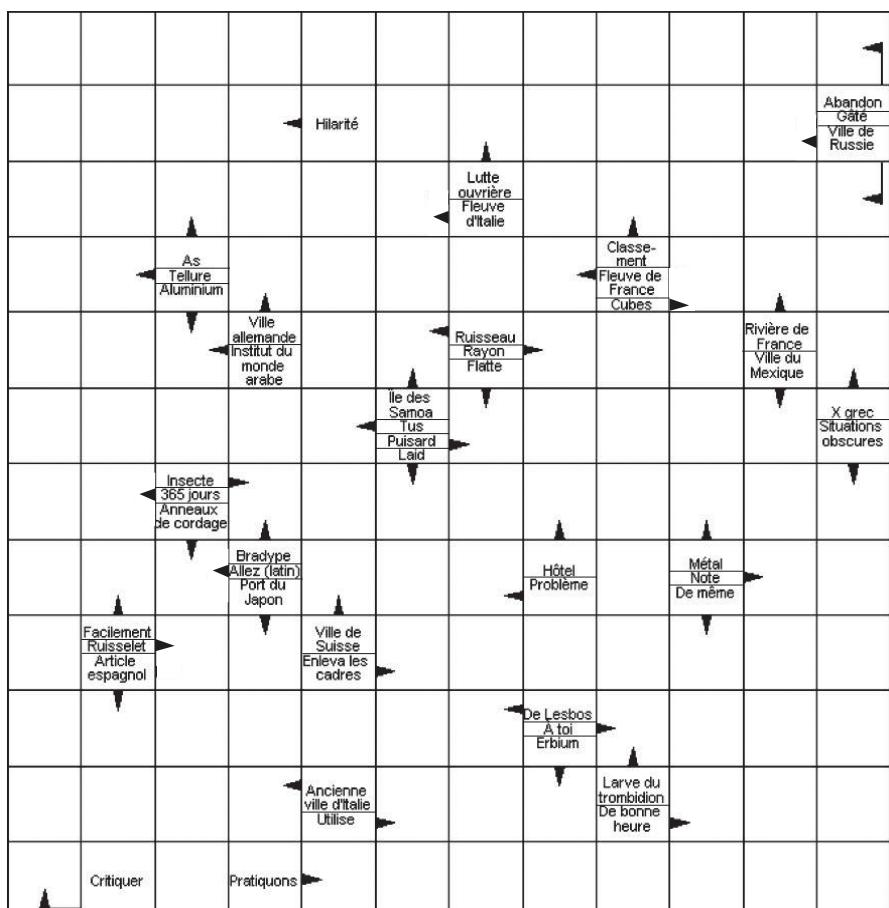
Blue Bloods



Résumé

Danny se consacre avec grand sérieux à une enquête extrêmement complexe survenue dans son secteur. Mais il tient cependant à préserver sa vie privée. Pour montrer à Linda qu'elle fait partie de ses priorités dans la vie, il décide de lui préparer une surprise. Or, séparer vie professionnelle et vie privée s'avère ardu pour le jeune agent plein de bonne volonté. D'incessants rebondissements lui permettent d'avancer sur l'épineux dossier qui lui a été confié. Devant se montrer disponible et réactif pour le bien de son travail, Danny tente l'impossible pour maintenir le week-end romantique qu'il veut partager avec celle qu'il aime. Pendant ce temps, Jamie s'implique dans une affaire de crime familial...

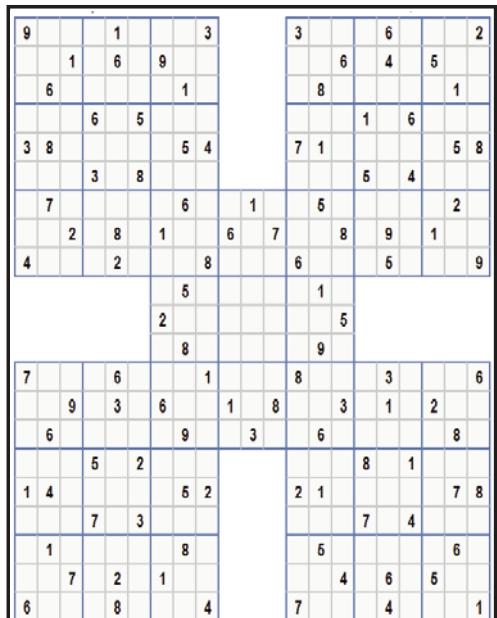
Mots fléchés n°476



Samouraï-sudoku n°476

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standards du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



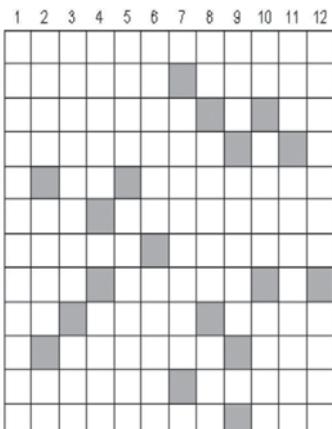
Mots croisés n°476

Horizontalement:

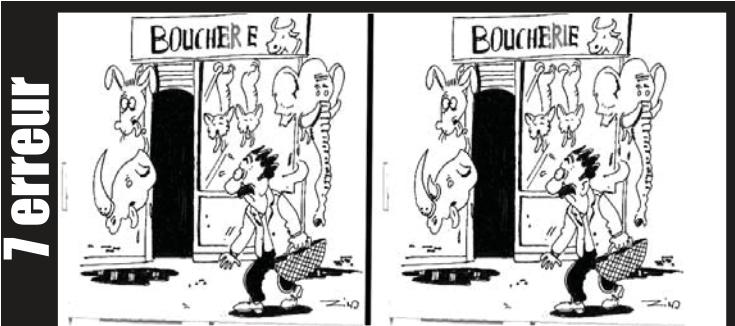
1. Etranglement du gland de la verge par le prépuce
2. Charrue - Airelle canneberge
3. Ville de la République tchèque - Infinitif
4. Éléments minces dont la tranche est utilisée pour le revêtement d'un âtre
5. Dysprosium - Filet de pêche
6. fait du tort à qqn - Chancœuse
7. Nom de deux pharaons de la XIXe dynastie - Chute de la paupière supérieure
8. Interjection - Bourgeon secondaire situé sur le côté du bulbe de certaines plantes
9. Négation - Civière - Panorama
10. Travailleur dur - Titre d'honneur chez les Britanniques
11. Engendre qqch - Appuyer
12. Se dit d'un mot qui n'est pas nécessaire au sens de la phrase - Vieux

Verticalement:

1. Ancien procédé de séparation de l'argent et du plomb par lixiviation
2. Imitation des premiers sons émis par un bébé - Rivière du Zaïre - Ancien
3. Caractère de ce qui est rapide - Théâtre national au populaire
4. Cardinal français - Auteur-compositeur et chanteur belge
5. Intercède auprès de Dieu - Prêtre
6. Divinité lunaire, infernale et marine de la mythologie grecque - Casque
7. Poète tragique grec
8. Qui est à moi - Ville de Grèce - Rassemblement du peuple français
9. Enlève - Grand, gros
10. Qui est à lui - Oie mâle - Né
11. Dans le lieu où l'on se trouve - Actions inconsidérées
12. Débarrasses une culture de ses mauvaises herbes - Vitesse



7 erreur



Proverbes

Lorsqu'il était vivant, il n'avait même pas une datte. Lorsqu'il est mort, on lui offrit tout un régime.

Proverbe algérien

C'est la concurrence des brus qui a tué un homme en parfaite santé.

Proverbe berbère

Qui tue le lion en mange, qui ne le tue pas est mangé.

proverbe arabe

C'est arrivé un 11 Janvier

1598 : le pape Clément VIII s'empare du duché de Ferrare.

1822 : l'Assemblée nationale d'Épidaure proclame l'indépendance de la Grèce.

1870 : obsèques de Victor Noir et manifestation républicaine de plus de cent mille personnes.

1871 : fin de la bataille du Mans.

1922 : démission d'Aristide Briand de la présidence du Conseil.

1943 : début de l'Opération Iskra.

1945 : début de l'offensive Vistule-Oder.

1964 : déclenchement de la révolution de Zanzibar.

1992 : nouvelle Constitution au Mali.

2010 : séisme à Haïti.

2012 : résolution no 2033 du Conseil de sécurité des Nations unies ayant pour sujet : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Célébrations :

- Algérie : célébration de Yennayer, nouvel an berbère.

- Inde : Journée nationale de la Jeunesse.

- Tanzanie : Anniversaire de la révolution de Zanzibar en 1964.

ÉQUIPE NATIONALE ALGÉRIENNE DAMES DE FOOTBALL EN STAGE Cap sur la CAN 2014 et le Mondial 2015 pour la sélection algérienne de retour après sa dissolution

S. Ben

La sélection nationale dames de football effectuera dès aujourd'hui et ce, jusqu'au 19 janvier en cours son troisième regroupement en vue de préparer la Coupe d'Afrique des nations dont la phase finale aura lieu en Namibie entre le 11 et le 24 octobre prochain.

On se souvient bien qu'après avoir arraché la médaille de bronze aux Jeux africains de Maputo (Mozambique) en septembre 2011, cette sélection a eu la grande surprise de se voir suspendue deux ans de toute activité par la FAF pour insuffisance de résultats. Une décision assez surprenante, lorsqu'on sait que cette même FAF fait du Mondial 2015 un objectif!

Mieux encore avec cette bêtise, c'est que l'équipe algérienne n'a même pas été engagée pour la CAN 2014 justement suite à cette décision de la FAF. Au mois de novembre dernier, la sélection algérienne est relancée pour préparer deux échéances : la CAN 2014 et le Mondial du Canada en 2015.

Ainsi, la sélection algérienne féminine a effectué du 3 au 8 novembre dernier un stage de préparation au Centre technique national de la FAF à Sidi Moussa (Alger) en vue de ces échéances officielles. Le staff technique national avait convoqué 40 joueuses évoluant dans le championnat d'Algérie pour prendre part à ce premier regroupement. Et aujourd'hui, c'est donc le 3^e regroupement qui aura lieu pour cette sélection depuis la relance des ces activités. Et pour ce troisième stage,



L'entraîneur national, Azzeddine Chih a convoqué 25 joueuses dont trois évoluant dans le championnat des Emirats arabes unis.

Deux matches amicaux face au Sé-négal sont au menu des camarades de Bouheni Benziane lors de ce stage. La première rencontre aura lieu le 14 janvier à 15h30 au CTN de Sidi Moussa, alors que la seconde rencontre se déroulera le 18 janvier 2014 à 17h00 au stade Omar Hamadi de Bologhine à Alger. Ces deux matches amicaux constituent une belle préparation pour l'équipe algérienne en prévision de sa prochaine sortie officielle face au Maroc en qualification de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2014, dont la phase finale aura lieu en Namibie (11-24 octobre). Le match aller aura lieu à Alger entre le 13 et le 15 février 2014 tandis que la manche retour est prévue au Maroc entre le 28 février et le 2 mars de la même année.

Dans le cas d'une qualification pour le second et dernier tour qualificatif, les Algériennes rencontreront le vainqueur de la double confrontation entre l'Egypte et la Tunisie. Disons donc que c'est bien parti pour notre sélection

nationale féminine et cap désormais sur ces deux nouveaux objectifs: la 9^e CAN 2014 en Namibie et le Mondial 2015 au Canada.

Liste des joueuses convoquées:

Bekkhaïda Fethia (A.Relizane), Sekouane Fatima(A.Relizane), Bouheni Benziane Naima (A.Relizane), Boudjeniba Keltoum (A.Relizane), Ben Anour Rachida (A.Relizane), Messaouer Faiza (A.Relizane), Affak Houria (ASE.Alger Centre), Laifa Nachida(ASE.Alger Centre) Baara Fatima (ASE.Alger Centre), Miraoui Lydia(ASE.Alger Centre), Boutchiche Sihem (ASE.Alger Centre), Houeche Mounia (ASSN), Kesri Wahida (ASSN), Benamara Hanane (ASSN), Sadou Habiba (FC.Constantine), Benlekhléf Besma(FC.Constantine), Merrouche Imen(FC.Constantine), Chaïb Adda Asma (FC.Constantine), Bekkouche Mahbouba (JF.Khroub), Bensekrane Chahrazed (Intissar .Oran), Benissa Djamilia (Intissar.Oran), Hadjar Kenza (USF. Bejaia), Ouadah Isma (Abou Dhabi Country Club), Fedoul Nadjet(Abou Dhabi Country Club), Zerrouki Dalila(Abou Dhabi Country).

SUPERCOUPE D'ALGERIE-2013 (USMA-ESS)

Une «fête du football» national ouverte à tous les pronostics

La Supercoupe d'Algérie-2013 de football opposant aujourd'hui (16h00) au stade Mustapha-Tchaker à Blida, l'ES Sétif, champion en titre, et l'USM Alger, détenteur de la Coupe d'Algérie, s'annonce passionnante et disputée entre deux grosses cylindrées du football national. Le stade Tchaker de Blida sera donc le théâtre d'un classique USMA-ESS, entre le champion en titre et le détenteur de la Coupe d'Algérie. Une confrontation sportive qui rappelle bien d'agréables moments aux nostalgiques de ces deux grands clubs, habitués à jouer ce genre de finales. Les deux équipes seront composées de leurs meilleurs éléments, surtout que l'USMA pourra utiliser ses deux joueurs suspendus, Zemmamouche et Bouchema, autorisés, à cette occasion, à prendre part à cette compétition. Pour l'USM Alger, ce trophée tient à cœur aux joueurs qui veulent confirmer leur bonne santé après avoir remporté le titre de champion d'hiver, une consécration qui aura un impact positif sur la

suite du championnat de Ligue 1 professionnelle. Pour préparer ce rendez-vous footballistique, le staff technique usmiste dirigé par Hubert Velud n'aura pas besoin de motiver davantage ses joueurs, surtout avec la présence d'éléments ayant déjà disputé un match de Supercoupe d'Algérie, à l'image de Ziaya, Laïfaoui, Djediat et Rabie Meftah. Côté effectif, Velud se réjouit d'avoir récupéré Zineddine Ferhat, un élément très important dans l'effectif usmiste, lui qui était absent lors de la précédente rencontre du championnat face à l'ES Sétif (1-1). Le coach français aura donc l'embarras de choix pour présenter son équipe-type et ensuite pour tenter d'arracher ce trophée, le premier dans le palmarès des Rouge et Noir. Pour le vice-président de l'actuel leader du championnat de Ligue 1, Rebouh Haddad, la Supercoupe d'Algérie est intervenue au mauvais moment pour les deux équipes respectives.

APS

Solution Samurai-sudoku N°475

9	7	8	5	6	3	4	1	2
4	2	6	8	7	1	5	3	9
1	3	5	2	4	9	7	8	6
2	9	3	4	8	5	6	7	1
6	5	1	3	2	7	8	9	4
8	4	7	1	9	6	2	5	3
5	6	2	9	3	4	1	6	7
7	1	9	6	5	2	3	4	8
3	6	4	7	1	8	9	2	5

6	9	4	1	2	3	8	7	5
5	8	3	4	7	9	6	2	1
7	1	2	5	8	6	4	9	3
3	5	8	2	4	7	9	1	6
4	7	1	6	9	8	3	5	2
9	2	6	3	1	5	7	8	4
2	4	3	6	5	1	8	9	7
8	3	5	7	4	2	6	1	9
1	7	6	8	9	3	2	5	6

Solution Mots Croisés N°475

PUTREEACTION
REVERIE■ASIE
ALAVA■RARES■
TE■EIDERS■EU
I■ALLONGERAS
CRUEL■TES■UN
INGRES■N■O■E
E■M■RENTABLE
NIEE■PI■ISO■
NONCHALANCES
ENTRER■YEUSE
S■EUPEN■ERSE

CHALLENGE NATIONAL DE CROSS-COUNTRY DE LA FAA/7^E ÉTAPE Les meilleurs du CREPSM absents à Chlef

Le cross Ahmed Klouche prévu ce matin sur le parcours de la cité olympique de la ville de Chlef, comptant pour le challenge national de cross-country de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA) sera marqué par l'absence des meilleurs éléments de la sélection militaire. Les responsables techniques de cette sélection ont préféré quelque peu ménager leurs athlètes en prévision du championnat national de la discipline prévu le 15 février prochain à Batna. Ainsi, les Mohamed Moussaoui, Ahmed Messelis, Ahmed Dali ne seront pas de la partie, puisque il a été fait appel à l'équipe espoirs pour défendre les couleurs du CREPSM, Rabah Khaouas et Mustapha Ferran. Néanmoins, cela ne veut nullement dire que ces deniers sont de faible niveau, puisque certains sont déjà montés sur le podium lors des précédentes étapes, comme Khouas. Cependant, les autres athlètes qui ont souffert de la forte concurrence des militaires, à l'image d'Aggoun Khoudir teniront de profiter de l'aubaine pour se pointer en tête de la course. La course des dames, s'annonce tranquille pour Souad Aït Salem "imbattable" cette saison pour avoir remporté toutes les courses qu'elle a couru. L'athlète qui se prépare sereinement, le national du semi-marathon ne sera pas inquiété et ses adversaires se disputeront les autres places que la première, même si Barkahoum Drici ne lâcherait pas la 2^e place qu'elle toujours occupé dernièrement Aït Salem. Chez les juniors garçons c'est plutôt le suspense total tant les meilleurs du moment, à l'exception de Athmane Attallah (Oued Allana) sont de niveaux très rapprochés et le plus frais physiquement et le plus tacticien l'emporterait. Si l'enfant d'El Oued sera présent, il va certainement caracoler en tête de l'épreuve devant Youcef Boulekdjam du CN Nounou d'Alger vainqueur à Alger et Bordj et les éléments de Chabab Ouled Mohamed de Chlef. Ces derniers adopteront une course par équipe pour prendre le dessus, chez eux, sur leurs adversaires. Comme tous les cross au programme de ce challenge, organisé en collaboration d'Algérie Telecom, Sonlegaz, Sonatrach et SOVAC, cinq courses seront au programme avec les cadets (3,2 km), les cadets (5,2 km), les juniors garçons (6,2 km), les juniors-seniors garçons (5,2 km) et les séniors hommes (10,2 km).

Le championnat d'Algérie 2014 de cross-country domicilié à Batna

Le championnat d'Algérie de cross-country 2014 aura lieu le 15 février prochain à Batna. La décision a été prise hier, par le bureau fédéral de la FAA réuni en session ordinaire. Cette compétition qui restait ouverte a été "sollicitée" par la ligue de Batna qui avait organisé dans de très bonnes conditions la 2^e étape du challenge national de Cross. Le national se déroulera sur le parcours des "Ruines romaines", à Tazout.

Solution Mots Fléchés N°475

SCRIPTURAIRE
AIOLI■SAUNER
LAPINE■IXODE
INA■SOUL■CUI
FORMOL■LATIN
I■TENERE■ART
COZES■PRIVEE
ALS■BRAVO■R
TYR■MAIE■M■
IMAGERIE■VIN
OPTERIONS■EU
NESLE■STABLE

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE BARAKI
COMMUNE DE BARAKI
NIF No 0984 1614 51350 34
N° 149 / BM/2013.

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DES MARCHÉ

Relatif à l'avis d'appel d'offres national ouvert N° 126/2013 paru dans les quotidiens régionaux « El diar » et « dk news » le 19/11/2013 pour :

Travaux de maintenance des réseaux d'éclairage publics à travers le territoire de la commune de baraki .

En application des dispositions des articles 49, 114 et 125 du décret présidentiel N° 236/10 du 07/10/2010 modifié et complété portant réglementation des marchés publics.

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ci-dessus qu'à l'issue de l'analyse des offres, le Marché est attribué provisoirement à :

N°	L'ENTREPRISE ET NIF	Intitule de l'opération	montant de l'offre	Note technique	Observations
01	LAMOURI BACHIR 157161300057196	Travaux de maintenance des réseaux d'éclairage publics à travers le territoire de la commune de baraki .	€14.624.005,50	ü 46	Moins disant

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut présenter un recours auprès la commission des marchés Publics de la commune de Baraki, dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de cet avis.

DK NEWS

Anep : 100 550 du 11/01/2014

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE , DE LA POPULATION
ET DE LA REFORME HOSPITALIERE
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
DE LA WILAYA DE AIN-DEFLA

AVIS DE CONSULTATION N°03.../2014

La Direction de la santé et de la population de la wilaya de Ain-Defla lance un avis d'appel d'offres national ouvert pour « Acquisition de 05 ambulances au profit des Etablissements Publics hospitaliers(EPH) et les Etablissements Publics de santé de proximité (EPSP) .

Les entreprises intéressées par le présent avis peuvent retirer les cahiers des charges de la direction de la santé et de la population de la wilaya de Ain Defla boulevard 19 mars cité administrative Ain DEFLA et porte le numéro d'identification fiscal

NIF 099744019084014

Les offres doivent comporter les pièces réglementaires suivantes :

A- L'offre technique

- 1- Une déclaration à souscrire dûment renseigné, visée et datée
- 2-Copie légalisée du statut de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une personne morale.
- 3-Copie du registre de commerce légalisé
- 4- Numéro d'identification fiscal (NIF).
- 5-Copie légalisée de l'extrait de rôle.
- 6-Copie légalisée des mises à jour (CASNOS-CNAC).
- 7-Copie légalisée de l'extrait du casier judiciaire N° 03 du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société
- 8-Bilans financiers des 03 dernières années (2010-2011-2012) visés par et certifiés les services des impôts.
- 9-Déclaration de probité dûment renseigné, visée et datée.
- 10-Un engagement qui précise les délais de livraison, délais du service après vente et délais de garantie.
- 11-Copie légalisée des attestations de bonne exécution.
- 12-fiche technique des équipements.
- 13- Attestation de dépôt légal des comptes sociaux auprès du CNRC local pour personne morale.
- 14- les cahiers des charges paraphés et portant la mention « lu et accepté » à la dernière Page.
- 15-Certificat de représentation s'il ya lieu.

B- L'offre financière

La lettre de soumission, bordereau des prix unitaires et le devis quantitatif et estimatif dûment rempli, visé et daté.

Chaque offre en insérée dans une enveloppe fermée et cachetée, indiquant la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « technique » ou « financière », selon le cas . Les deux enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention « à ne pas ouvrir consultation N° 03.../2014 « Acquisition de 05 ambulances au profit des Etablissements Publics hospitaliers(EPH) et les Etablissements Publics de santé de proximité (EPSP) .

adressée et déposée auprès de Monsieur le directeur de la santé et de la population cité administrative, wilaya de Ain Defla .

La durée de dépôt des offres est fixée à dix (10) jours à compter de la date de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou la presse.

Le jour limite de dépôt des offres et le jour d'ouverture des plis techniques et financiers correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant :

L'heure limite de dépôt des offres est fixée à douze heure (12h 00mn) L'heure d'ouverture des plis techniques et financiers est fixée à quatorze heure (14h 00) et aura lieu au siège de la direction de la santé et de la population de la wilaya de Ain Defla, en séance publique.

Les offres resteront valides pour la période de préparation des offres augmentée de trois (03) mois.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis.

DK NEWS

Anep : 101 135 du 11/01/2014

REPUBLIQUE ALGERIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA POPULATION ET DE LA RÉFORME HOSPITALIÈRE
CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE TIZI OUZOU
NIF : 09861501900023874

Avis d'appel d'offres national restreint n° .../CHU/TO/2013

Le centre hospitalo-universitaire de Tizi-Ouzou, lance un avis d'appel d'offres national restreint n°.../CHU/TO/2013, pour l'acquisition des équipements médicaux.

LOT N° 01: GENERATEURS D'HEMODIALYSE

LOT N° 02 : MULTIFILTRE POUR SYSTEME DE THÉRAPIE AIGUÈ

Les soumissionnaires intéressés peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lot(s), et ils peuvent retirer le cahier des charges auprès du Bureau des Marchés du CHU de Tizi-Ouzou (Direction Générale), contre paiement de la somme de (1 000 DA) ; la soumission doit comporter deux plis :

OFFRE TECHNIQUE:

1. Déclaration à souscrire (imprimé ci-joint) à renseigner, à signer et à cacheter et à dater par le soumissionnaire

2. Copie conforme à l'original du registre de commerce dûment légalisée qui doit être authentifié par le CNRC.

3. Copie de statut de l'entreprise dûment légalisée

4. Numéro d'identification fiscale (NIF)

5. Numéro et domiciliation du compte bancaire

6. Extrait de rôle apuré ou avec échéancier de paiement daté de moins de 03 mois.

7. Attestations de mise à jour délivrées par CNAS et la CASNOS (copie légalisées valables)

8. Original de l'extrait du casier judiciaire du signataire de la soumission en cours de validité

9. Bilans fiscaux des trois dernières années dûment légalisés, visés par un commissaire aux comptes

10. L'agrément délivré par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière

11. La déclaration de probité renseignée, datée, signée et cachetée

12. La copie légalisée de l'attestation de dépôt des comptes sociaux délivrée par les services du Centre Na-

tional du Registre de Commerce (CNRC)
13. Références professionnelles (copies légalisées d'attestations de bonne exécution) des années 2009, 2010, 2011 et 2012)

14. Certificats de conformité (ISO, CE)

15. Certificat de vente dans le pays d'origine (certificat de libre vente)

16. Une lettre d'engagement déterminant la durée de garantie de l'équipement

17. Caractéristiques techniques de l'appareil

18. Catalogues de l'équipement

19. Documentation technique du suivi des opérations de maintenance préventive et leurs périodicités

20. Une lettre d'engagement déterminant le délai des livraisons

21. Une lettre d'engagement pour l'intervention rapide de l'équipe de maintenance

22. Une lettre d'engagement pour la formation des utilisateurs et des techniciens

23. Une lettre d'engagement déterminant la durée de service après-vente (opérations de maintenance, la disponibilité des pièces de rechange, la disponibilité du réactif et consommable (pour les appareils à consommable et réactif) après la mise en service de l'équipement

24. Le cahier des charges à compléter, à dater, à signer et à parappter sur toutes les pages par le soumissionnaire portant la mention « lu et accepté ».

NB: Les copies des pièces sus-énumérées doivent être légalisées et en cours de validité.

B) L'OFFRE FINANCIÈRE:

1- Lettre de soumission

2- Bordereau des prix unitaires

3- Devis quantitatif et estimatif

L'offre doit être présentée sous double pli technique et financier séparé à l'intérieur de la même offre. Celle-ci

doit parvenir au service contractant avant la fin de la date et l'heure de dépôt des offres. Les plis des offres technique et financière doivent être remis dans deux enveloppes séparées et introduites dans une enveloppe principale scellée et strictement anonyme sans aucune inscription ou marque permettant l'identification du soumissionnaire et doit porter seulement la mention :

**Avis d'appel d'offres national restreint
n°.../CHU/TO/2013**
Acquisition des équipements médicaux

«À ne pas ouvrir»

L'offre doit être déposée à l'adresse ci-après :

**Centre hospitalo-universitaire de Tizi Ouzou,
Rue Lamali Ahmed,
Direction Générale, Bureau des Marchés
et du Contentieux**

Les offres adressées par poste ne seront pas acceptées. La durée de préparation des offres est fixée à 21 jours à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans le Bulletin officiel des marchés de l'Opérateur public (BOMOP) ou la presse. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant. Le dépôt des offres s'effectuera le dernier jour de la durée de préparation des offres au plus tard à 12h 30 mn.

L'ouverture des plis des offres technique et financière se fera en séance plénière le même jour à (13h 00mn) . Les soumissionnaires sont invités à assister à la réunion qui aura lieu au siège du CHU de Tizi Ouzou (salle des réunions).

Le soumissionnaire demeure engagé par son offre pour une durée qui correspond à la durée de préparation des offres augmentée de 03 mois à compter de la date du dépôt des offres.

DK NEWS

Anep : 101 082 du 11/01/2014

APRÈS LE COMMUNIQUÉ DE LA FAF RAOURAOUA CALME LE JEU ET RASSURE HALILHODZIC

Après une période de turbulences née suite aux déclarations, par médias interposés, du président de la Fédération algérienne de football (FAF), Mohamed Raouraoua, et le sélectionneur national, Vahid Halilhodzic, l'instance fédérale a décidé de calmer le jeu et appeler à la séénité, en publiant un communiqué fort de sens jeudi, à cinq mois du coup d'envoi de la coupe du Monde 2014 au Brésil (12 juin-13 juillet).

Il était temps que la FAF sorte de sa réserve pour mettre fin aux dernières rumeurs qui ont tout simplement avancé le limogeage imminent de Coach Vahid, après ses derniers couacs avec Raouraoua, qui rassure le Bosnien, mais en même temps lui lance un message clair.

« La FAF affirme que le sélectionneur national continue d'exercer sa mission à la tête de l'équipe nationale pour la participation à la coupe du Monde, Brésil 2014 et cela conformément au contrat qui lie les deux parties », peut-on lire dans le communiqué, publié sur le site officiel de l'instance footballistique algérienne.

Arrivé en juillet 2011, Halilhodzic verra son contrat arriver à échéance en juillet prochain, soit au lendemain du Mondial brésilien. La FAF n'a pas omis de citer la demande de prolongation du contrat d'Halilhodzic.

Pour les observateurs, l'ancien coach de la Côte d'Ivoire ne va pas continuer son aventure avec les Verts, en dépit de la



proposition du prolongement de son contrat que lui a proposé Raouraoua juste après la qualification pour la coupe du Monde, cette proposition justement qui représente la pomme de la discorde entre les deux hommes.

Tout a commencé après la sortie médiatique de Mohamed Raouraoua, qui avait affirmé au forum de la chaîne privée, Dzair TV, que le sélectionneur national aura un délai jusqu'à la fin du mois en cours pour se prononcer au sujet du prolongement de son contrat.

24 heures plus tard, le technicien bosnien a réagi sur les ondes de la radio Chaîne 3, pour démentir son président,

affirmant qu'il n'avait reçu aucun ultimatum pour donner sa réponse, préférant la réservé après le Mondial.

La sortie de l'homme fort de la FAF n'a pas été du goût d'Halilhodzic, qui s'est senti « lâché » par Raouraoua, qui ne semble désormais pas chaud à l'idée de voir le Bosnien continuer au-delà de la coupe du Monde.

La rupture est déjà consommée entre les deux hommes, qui ne sont plus sur la même longueur d'onde, au moment où la séénité aurait été plus que souhaitable à la veille du mondial brésilien. Dans les rouages du siège de Dely Ibrahim, on parle déjà du successeur d'Halilhodzic, d'autant

que Raouraoua veut conclure avec le futur coach de l'équipe nationale, avant même le mondial, comme c'est le cas en Suisse avec l'annonce de l'arrivée de l'entraîneur bosnien, Vladimir Petkovic, qui va prendre le relais de l'Allemand Ottmar Hitzfeld, à l'issue de la coupe du Monde. Les noms des Italiens Lippi et Trapattoni et du Français Troussier, sont déjà cités dans l'entourage de la FAF, dont le président ne veut pas être pris par le temps pour désigner un nouveau coach pour les Verts, d'autant que juste après le Mondial, les coéquipiers du capitaine Madjid Bougherra enchaîneront avec les éliminatoires de la coupe d'Afrique des nations CAN 2015 au Maroc. « C'est l'intérêt de l'équipe nationale qui prime. Pas question d'attendre Halilhodzic toute l'éternité. S'il ne veut pas rempiler, on a déjà tout prévu pour sa succession. Et même s'il souhaite quitter les commandes techniques des Verts avant le Mondial, qu'il le fasse, car on ne retient personne contre son gré », a-t-il fait savoir. Enfin, l'instance fédérale a tenu à souligner, via son communiqué, que la préparation de l'équipe nationale à un événement aussi important, comme la coupe du Monde, requiert « la mobilisation de tous les moyens nécessaires et notamment une totale séénité ».

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Mohamed Tahmi, a estimé mardi que l'équipe algérienne de football avait besoin de « stabilité et de séénité » pour bien se préparer au Mondial-2014, dans lequel elle figure dans le groupe H, avec la Belgique, la Russie, et la Corée du Sud.

M.A.F.

Publicité

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BORDJ BOU ARRÉRIDJ
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Avis d'attribution provisoire d'un marché

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n° 10-236 du 07/10/2010 modifié et complété portant réglementation des marchés publics, et conformément à l'article 15 du cahier des charges offre technique, la direction de l'administration locale de la wilaya de Bordj Bou Arréridj informe les soumissionnaires ayant participé à la consultation n°24 portant réalisation d'un bloc pédagogique 380 m² au profit de la Protection civile à BBA lot n° : tous les lots, parue le 10/11/2013 qu'à l'issue d'analyse des offres a été attribué provisoirement comme suit :

Opérations	Entreprise	Montant en TTC	Délais	Note technique	Observation
Réalisation d'un bloc pédagogique 380 m ² au profit de la Protection civile à BBA lot n° : tous les lots	ETP Laarous Lakdar 196434010032151	15 373 218, 51 DA	8 mois	68.5	Moin disant

Les soumissionnaires peuvent consulter les résultats d'évaluation technique et financière dans un délai de 03 jours à partir de la 1^{re} parution dans les journaux et au BOMOP.

Les soumissionnaires ont un délai de dix jours à compter de la 1^{re} parution du présent avis au BOMOP ou dans les journaux pour formuler d'éventuels recours et ce conformément à l'article 114 du décret présidentiel n°10-236 du 07/10/2010 modifié et complété portant réglementation des marchés publics.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique
UNIVERSITÉ DE MEDEA

N° d'immatriculation fiscal: 0009626019005644



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE L'APPÉL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°12/2013

Conformément aux dispositions de l'article 49 alinéa 02 du décret présidentiel N°236/10 DU 07/10/2010 , modifié et complété par le décret N° 11-98 du 01 Mars 2011, modifié et complété par le décret N° 12-23 du 18 janvier 2012, Portant réglementation des marchés publics, l'Université de Médéa informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national restreint n°12/2013, relatif à l'assurance des biens mobiliers et immobiliers de l'université de Médéa pour l'année 2014 , paru dans les quotidiens nationaux Sada echorouk le 04/12/2013 et DK NEWS le 05/12/2013, l'attribution provisoire est déclarée comme suit :

Société	Note Tech+Note financière	Montant -TTC-	Observations
CAAR N.I.F 097616010000747030	87	5.689.985.39 DA	Le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note

Les soumissionnaires désirant connaître des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de l'Université de Médéa, au plus tard trois (03) jours à partir de la première parution du présent avis dans la presse nationale, conformément à l'article 125 du décret présidentiel n°10/236 du 07/10/2010 modifié et complété par le décret N° 11-98 du 01 Mars 2011, modifié et complété par le décret N° 12-23 du 18 janvier 2012, portant réglementation des marchés publics. Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse nationale, conformément à l'article 114 du décret présidentiel n°10/236 du 07/10/2010 portant réglementation des marchés publics.



HONDURAS

Les CATRACHOS sereins



Comment ils se sont qualifiés ?

Après Afrique du Sud 2010 et le départ de Reinaldo Rueda, le Honduras a vécu une période mouvementée de transition et de changement. L'arrivée de Luis Fernando Suárez à la tête de l'équipe en mars 2011 a coïncidé avec un processus de développement à tous les échelons du football hondurien. Le nouveau technicien a travaillé avec les sélections de jeunes, emmenant au passage les U23 au Tournoi Olympique de Football Masculin, Londres 2012. Suárez a justement puisé chez les jeunes pour trouver les nouveaux talents complémentaires des vétérans. Au premier tour des qualifications, les Catrachos ont terminé en tête de leur groupe à égalité de points avec le Panama, mais avec une meilleure différence de buts. Cette poule comprenait également le Canada et Cuba, tous les deux éliminés à ce stade de la compétition. Dans l'Hexagonal final, la «H» a décroché la troisième place, la dernière directement qualificative pour le Mondial. Sa qualification repose principalement sur d'excellentes performances à domicile, où elle a remporté tous ses matches à l'exception de deux nuls, et sur des coups d'éclat comme la victoire historique sur le Mexique au stade Azteca en septembre 2013.

Les joueurs-clé

Le Honduras peut s'appuyer sur l'un des cadres du Celtic Glasgow, avec le latéral gauche Emilio Izaguirre. Derrière lui, Noel Valladares a l'habitude de rassurer les siens. Le gardien avait joué un rôle central dans la qualification pour Afrique du Sud 2010 et dans le bon parcours dans la Gold Cup de la Concacaf 2011. Au milieu, Wilson Palacios est l'un des rouages essentiels. La puissance offensive est symbolisée par le vétéran Carlo Costly et le prodige Jerry Bengtson, qui avait brillé à Londres 2012 et a été le meilleur buteur de son pays dans les qualifications pour Brésil 2014.

BON À SAVOIR
Sélectionneur actuel : Luis Fernando Suarez
Meilleures performances en compétition Fifa : Premier tour de la Coupe du Monde de la Fifa (1982, 2010)
Stars du passé : Amado Guevara, Carlos Pavón, Danny Turcios

Passé en coupe du Monde

Pour son grand retour après plus de 20 ans d'absence, le Honduras n'a pas été gâté par le sort. Versés dans un groupe très relevé, les Catrachos ont débuté leur parcours par une courte défaite contre le Chili (0:1). Pour leur deuxième apparition, les Centraméricains ont été

les premiers à subir les foudres de David Villa, auteur des deux buts de l'Espagne (2:0), avant de terminer par un nul contre la Suisse (0:0). En 1982, la Bicolor avait pris un meilleur départ en arrachant le nul (1:1) à l'Espagne, pays hôte. Les Honduriens avaient enchaîné

sur un deuxième partage des points, cette fois aux dépens de l'Irlande du Nord (1:1). Malheureusement, les Catrachos ont vu leur parcours s'achever prématurément, suite à une courte défaite concédée à la Yougoslavie (0:1).



Mise en place d'un contrat de performance dans la gestion des établissements de santé

Le ministère de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière a annoncé la mise en place d'un contrat de performance pour la gestion des différentes activités des établissements de santé dans le cadre du budget 2014 du secteur.

L'accord obligatoire conclu entre la direction de la population du ministère et les directions de santé de wilaya dont l'APS a reçu une copie, a pour objectif de prendre en charge toutes les activités des établissements de santé en 2014 dans la perspective d'améliorer le service public.

Les établissements de santé (CHU-centres spécialisés ou de proximité) concernés par le contrat de performance prendront en charge, selon les engagements contenus dans le document, les activités liées aux soins et équipements lourds autorisés conformément aux objectifs arrêtés. Aussi ces établissements pourront bénéficier d'une aide financière au titre du budget 2014 dans le cas de l'introduction de soins supplémentaires.

En vertu de ce contrat, l'établissement de santé s'engage à prendre en charge la lutte contre les infections nosocomiales, la gestion des risques, l'amélioration des soins et des urgences et l'élaboration de rapports trimestriels sur le déroulement de ces activités destinés aux services de la direction de la santé.

L'établissement de santé s'engage aussi à évaluer l'ensemble des exercices professionnels, à organiser les soins ainsi que toutes les mesures susceptibles de garantir une prise en charge de qualité en faveur du malade.

Pour ce qui est de la gestion des ressources humaines et financières, le contrat a défini les engagements qui tiennent compte de la performance et de l'efficacité de cette gestion en plus de l'amélioration des conditions d'hygiène en milieu hospitalier.

Concernant les soins prodigués pendant l'hospitalisation du patient, celui-ci n'est pas tenu de fournir les médicaments, pansements ou nourriture durant son séjour à l'hôpital.

Par ailleurs, les établissements de santé sont tenus de présenter des rapports sur leur gestion avant l'expiration du délai du contrat qui peut faire l'objet d'amendement si nécessaire.

Conformément aux articles du contrat, la résiliation de certaines ou toutes les clauses est possible dans le cas de non-respect du contrat. Ainsi la direction de la santé exige dans ce cas la mise en place d'une évaluation qui sera présentée à l'administration générale.

Si les objectifs arrêtés ne sont pas atteints et en cas de non-respect des engagements du contrat par l'établissement de santé, la direction de la santé est tenue de présenter un rapport à l'administration centrale.

APS

Le président de la Fédération internationale de football (Fifa), Joseph Sepp Blatter, a élevé au rang d'**héros national** l'ancien footballeur de la glorieuse équipe du FLN, Mustapha Zitouni, décédé dans la nuit de samedi à dimanche à Nice (France) des suites d'une longue maladie.



Dans un message de condoléances adressé par le patron suisse de la Fifa, ce dernier a rappelé que Zitouni, décédé à l'âge de 85 ans, faisait partie des dix joueurs de première et deuxième divisions françaises qui avaient choisi en avril 1958, de retourner dans leur pays pour former la première équipe de football d'Algérie, quatre ans avant

JOSEPH SEPP BLATTER :

Mustapha Zitouni était un «héros national» en Algérie



l'indépendance du pays.

«Héros national dans son pays d'origine, Mustapha Zitouni a porté, de 1958 à 1964, près de cent fois le maillot de l'équipe d'Algérie», a rappelé Joseph Blatter qui dit avoir appris avec «tristesse» le décès de l'ancien défenseur central. Né le 19 octobre 1928 à Alger, Zitouni a joué à l'AS Cannes et l'AS Mo-

naco et a porté le maillot de l'équipe de France, avant de rejoindre l'équipe du FLN en 1958 pour défendre la cause nationale, en compagnie des Mekhloufi, Maouche, Bentifour, Kermali et autres.

Après l'Indépendance de l'Algérie, il a rejoint le RC Kouba en tant qu'entraîneur-joueur.

L'AS Monaco rend hommage à l'ancien défenseur central algérien Mustapha Zitouni

Le club de football de l'AS Monaco a rendu hommage à l'ancien défenseur central algérien Mustapha Zitouni décédé samedi dernier à Nice (France) à l'âge de 85 ans en lui consacrant une page sur son site officiel.

«Avec le décès de Mustapha Zitouni c'est une page de l'histoire des football monégasque, français et algérien qui se referme. L'AS Monaco présente ses condoléances à sa famille et ses proches», a écrit le club du Rocher sur son site officiel. Mustapha Zitouni avait rejoint l'AS Monaco durant la saison 1953-1954 avec laquelle il s'impo-

sera de fort belle manière, et y restera jusqu'à 1958, avant de rejoindre Tunis, à l'appel du Front de libération nationale (FLN). Zitouni avait débuté sa carrière professionnelle au Stade Français au début des années 50 avant de rejoindre l'AS Cannes en 1953.

Après l'Indépendance de l'Algérie, il a rejoint le RC Kouba en tant qu'entraîneur-joueur avant de stopper sa carrière de joueur en 1967 après avoir porté près de cent fois le maillot de l'Algérie.

PORT DE BEJAIA

Quelques rappels...

Arslan-B

Lors de sa visite à Béjaïa samedi 27 avril 2013, accompagné d'une importante délégation ministérielle, M. Abdelmalek Sellal, Premier ministre, s'était rendu au port marchand où il avait passé en revue les projets retenus par l'EPB (Entreprise portuaire de Béjaïa), en particulier celui relatif à l'extension du port sur une superficie de 50 hectares, projet qui avait été aussitôt concrétisé par l'allocation d'une enveloppe de 30 milliards de DA, montant incluant la réalisation de la nouvelle gare maritime ainsi que... Le déplacement du port pétrolier (plus que jamais d'actualité !). En fait, ladite extension devra consister en la réalisation de 62 ha d'additions additionnelles ainsi que la réalisation de nouveaux quais (dont 06

pour les navires porte-conteneurs) sur 180 m. Les travaux sont aujourd'hui en cours, un spectacle non-stop depuis quelques mois, fort apprécié par les badauds accoudés à la balustrade de l'ex-place Gueydon, la place du 1^{er} Novembre. L'avancée progressive du dur sur la mer est, en effet, un spectacle aussi rare qu'impressionnant !

Port pétrolier :

Convention EPB/Sonatrach –DTP

Bien avant la détection de la fuite de pétrole (3 000 L) survenue le 31 décembre 2013 lors du chargement d'un tanker au port pétrolier (Brise de mer-Phare noir), des appréhensions prononcées quant à l'urgente nécessité d'intervenir au niveau du port pétrolier avaient été exprimées aussi bien par les autorités portuaires que par Sonatrach, si bien qu'une convention de financement par celle-ci du programme d'ur-

gence pour la réhabilitation et la mise à niveau du port pétrolier de Béjaïa a été conjointement signée par le DG de Sonatrach, le DG de l'EPB et le directeur des travaux publics le 20 juin 2013, conformément à la décision interministérielle n°31 du 27 mars 2013 (ministères des Transports, des Travaux publics, de l'Énergie et des mines), relative à l'entame des opérations d'urgence de réhabilitation des ports à hydrocarbure. Les opérations inscrites au titre de ladite convention devaient porter sur les projets financés par Sonatrach, à savoir la réparation et le confortement de l'appontement A, poste 01, le confortement de l'appontement B, postes 02 et 03, le renforcement des piles sur 14 m de hauteur et celui des semelles des postes 02 et 03. Le projet du dragage du bassin de l'avant-port et du poste 19 incombat, en termes de financement, à l'EPB.

A. B.

Hassi Messaoud
Saisie de
3 570
téléphones
portables

Trois mille cinq cent soixante-dix (3 570) appareils téléphoniques portables de différentes marques ont été saisis jeudi dans la région de Rhoude el Baguel, à Hassi Messaoud, dans la wilaya d'Ouargla, a indiqué vendredi le ministère de la Défense nationale dans un communiqué. «Lors

d'une opération de recherche et de contrôle, un détachement de l'Armée nationale populaire, relevant de la 4^e Région militaire, soutenu par les éléments des Gardes-frontières et de la Douane, ont découvert, jeudi 09 janvier 2014 à 03h00 du matin, dans la région de Rhoude el Baguel, daïra

de Hassi Messaoud, wilaya d'Ouargla, à bord d'un camion abandonné, 3 570 appareils téléphoniques portables de différentes marques et des accessoires», précise le communiqué.

Une enquête a été ouverte à l'issue de cette opération, a-t-on ajouté de même source.